



RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le vote du budget primitif 2013 a permis de rappeler toute la complexité de l'exécution budgétaire de l'exercice 2012. Dans cette continuité, à l'occasion de la présentation du compte administratif, il est nécessaire d'exposer le contexte général de l'année 2012, découlant en grande partie de mesures prises depuis 2007.

Il est nécessaire également de revenir sur la conjoncture économique qui a des conséquences directes pour les collectivités territoriales et notamment les départements : une baisse de la croissance a une incidence négative sur les recettes et impacte à la hausse les dépenses sociales. Il s'agit de l'« effet ciseaux », qui a encore été prégnant durant l'année 2012 pour de nombreux Conseils généraux.

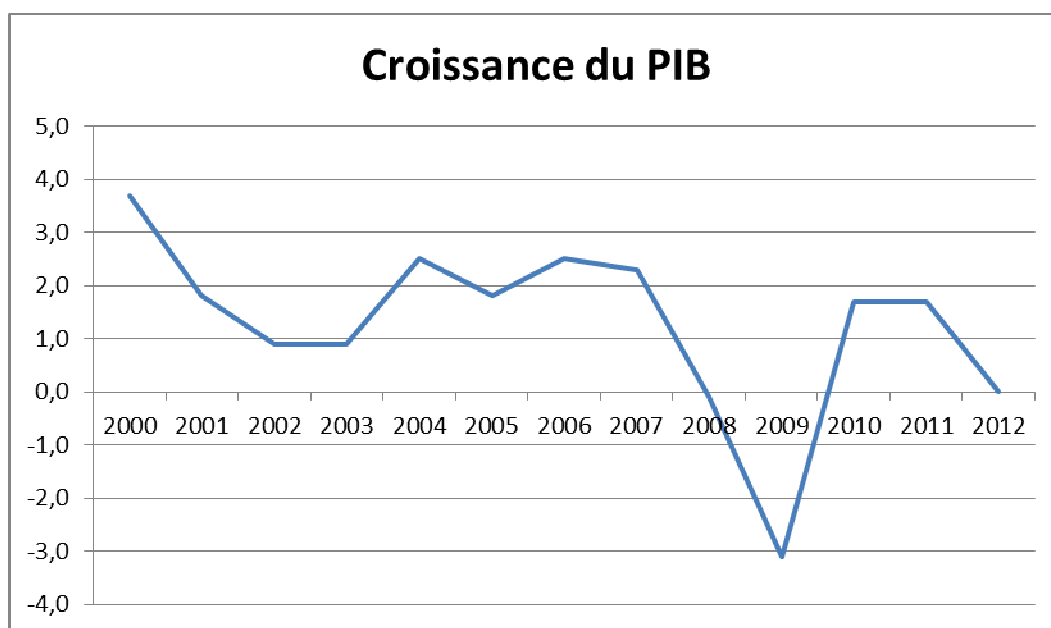
Dans cette perspective, le présent rapport a pour objet de revenir sur les tendances générales de l'année 2012 et de détailler la situation des départements **(I)**. Il est complété par la présentation des activités des pôles et territoires, adossée autant que possible au DOB pour 2012 **(II)** à l'image du rapport 2011 qui vous avait été présenté en juillet 2012 dans une démarche et une exigence d'information au service de la démocratie locale.

I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TOUJOURS COMPLEXE

A - UN CONTEXTE NATIONAL QUI POURSUIT LES TENDANCES AMORCEES EN 2007

1 - Une situation économique qui reste morose

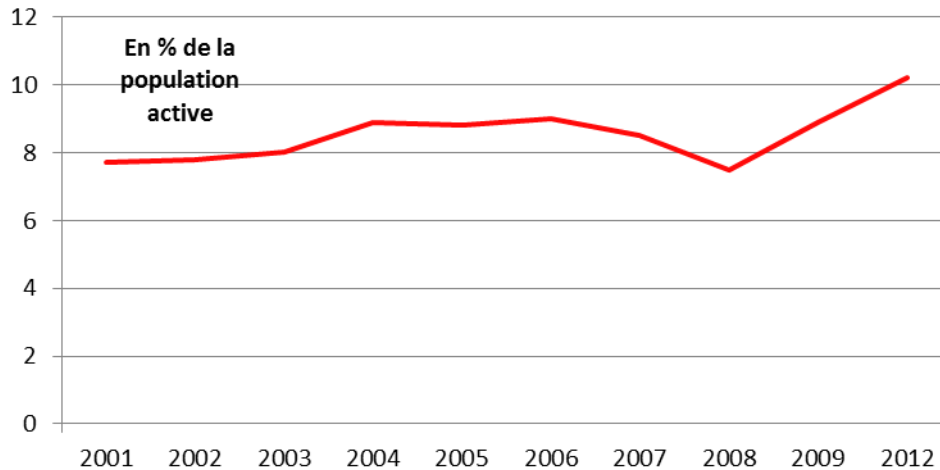
L'INSEE a indiqué début 2013 que la croissance a été nulle en 2012 : le PIB est resté stable. La détérioration du marché du travail initiée en 2011, s'est poursuivie en 2012. La note de conjoncture sur les finances locales en 2012 de la banque postale souligne qu'en raison de leur rôle en matière d'action sociale, les départements sont en première ligne.



Source : INSEE

À titre d'exemple, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), corrélée avec la hausse du chômage, entraîne une hausse d'un poste de dépenses qui représente plus du quart des dépenses d'action sociale des Conseils généraux.

Hausse du chômage



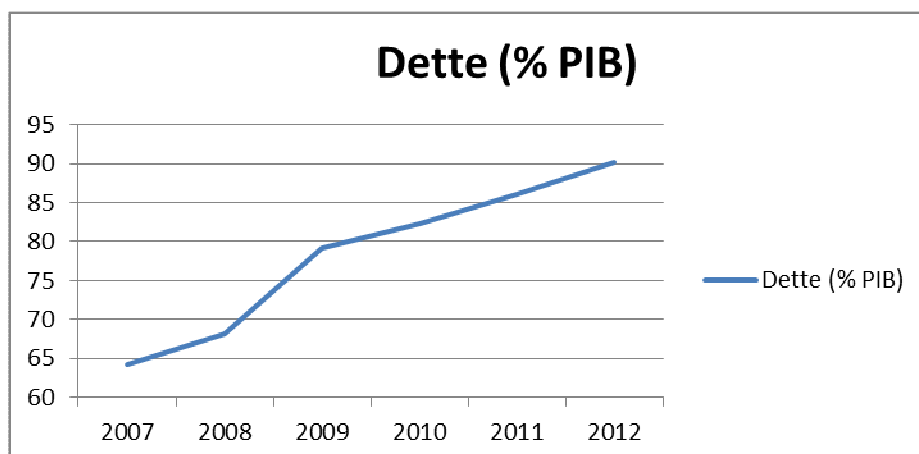
Source : INSEE

Le bloc communal et les régions sont également concernés par la détérioration du contexte économique et social à travers leurs actions en matière de développement économique, de formation professionnelle ou de solidarité. Ainsi, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, avec des volumes d'intervention de près de 3 milliards d'euros, constatent depuis plusieurs années une augmentation de leur activité.

Ce contexte économique général morose depuis 2008 impacte les collectivités locales, mais surtout l'ensemble des finances publiques (Etat, administrations de sécurité sociale).

2 - En dépit de finances publiques locales saines, la situation nationale impose une contribution des collectivités au redressement

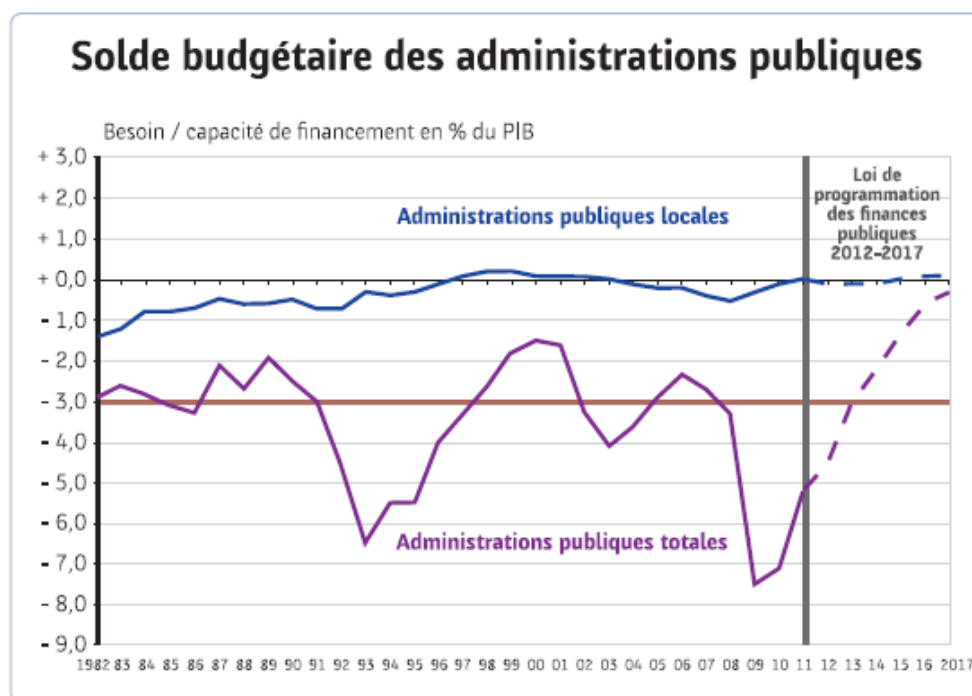
Depuis la fin des années 1970, la situation de nos finances publiques s'est progressivement dégradée. Depuis 1973, le budget de l'Etat n'a plus été voté en équilibre, du fait de la crise économique qui « presse » le budget de l'Etat. En 2012, le stock de dette atteint un niveau record en dépassant 1800 Mds d'euros (90,2 % du PIB selon l'INSEE) et le déficit de l'année 2012 est estimé à 90 milliards d'euros, (soit 4,8 % du PIB).



Source : INSEE

Comme nous l'avons précisé lors de la présentation du budget primitif 2013, la trajectoire anticipée des déficits à l'horizon 2017, réalisée par la loi de programmation des finances publiques, s'inscrit dans la stratégie de redressement des comptes publics et a pour objectif une réduction progressive de ce déficit à 3,0 % en 2013 et 0,3 % à l'horizon 2017. Le budget 2013 présenté par le gouvernement Ayrault a pour objectif de renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire.

A la différence des administrations d'Etat et des organismes de sécurité sociale, le secteur public local affiche sur une longue période un solde proche de l'équilibre et un poids souvent marginal dans le déficit total. Cela se vérifie à nouveau en 2012, puisque la « règle d'or » s'impose aux budgets locaux. Alors que l'État peut s'endetter pour financer ses dépenses courantes, le recours à la dette pour les collectivités locales est exclusivement réservé pour le financement des investissements.



Source : note de conjoncture LBP

Néanmoins, l'assainissement des comptes publics nationaux impose des mesures d'économies et des réformes engageant une solidarité de l'ensemble des acteurs de la dépense publique.

Dans la mesure où l'État consacre environ 20 % de son budget aux collectivités locales, ces dernières sont mécaniquement impactées par les efforts. C'est le sens donné au gel en valeur depuis trois ans et à la baisse annoncée pour 2014 et 2015 des concours financiers de l'État.

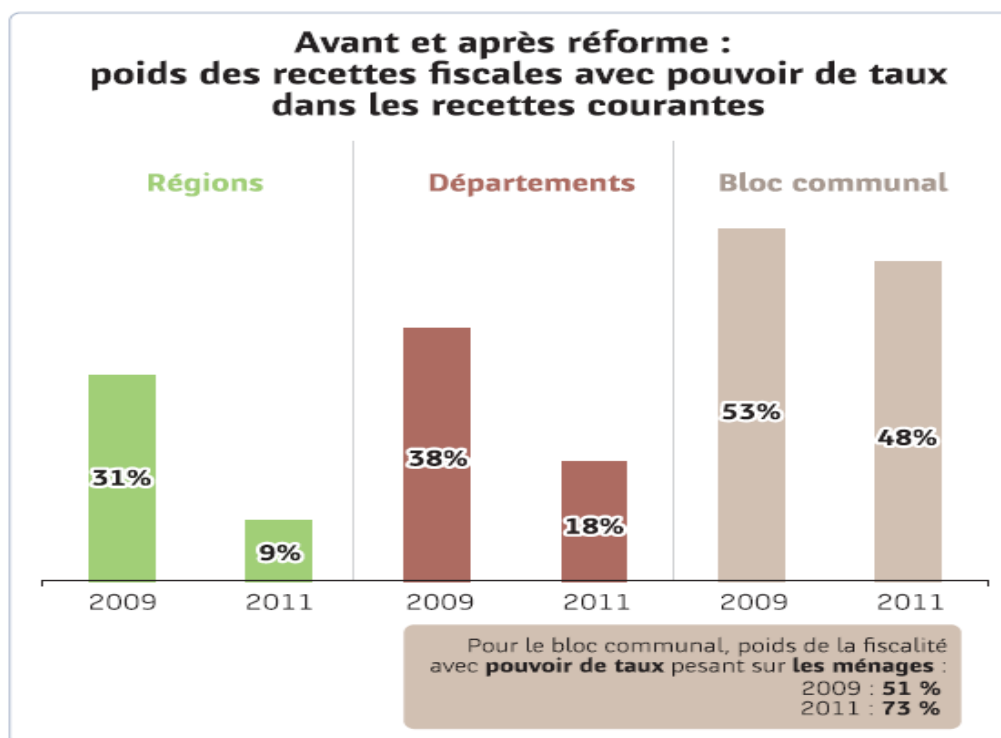
La participation des collectivités locales au redressement des finances de l'Etat et au plan compétitivité emploi sera de 1,5 Md € pour 2014 et à nouveau de 1,5 Md € pour 2015. Les modalités de cet effort sont actuellement en cours de concertation avec les associations d'élus. Il est notamment évoqué une minoration de la DGF et la suppression de certaines dotations comme les compensations d'exonérations. De telles mesures s'inscriront dans le cadre du pacte de confiance entre Etat et collectivités instauré par le nouveau gouvernement.

3 - L'entrée en vigueur effective du nouveau dispositif fiscal acte en 2009 a fait perdre les leviers fiscaux aux collectivités

Ayant supprimé la taxe professionnelle, le précédent gouvernement a refondu la fiscalité locale entraînant la création de nouveaux impôts sur les entreprises et une nouvelle répartition des recettes fiscales entre collectivités. Cette répartition a pour effet une spécialisation des ressources par niveau de collectivités (les départements se sont ainsi vus attribuer la taxe foncière) et une limitation du pouvoir de taux des collectivités territoriales. La conjonction de ces deux facteurs fragilise les finances publiques locales.

Ainsi, pour les régions et les départements, la perte de pouvoir de taux est nettement marquée alors que le bloc communal est plutôt préservé. Les recettes fiscales avec levier sont anecdotiques pour les régions (produit des cartes grises), leur pouvoir de taux dans leurs recettes courantes est passé de 31 % à 9 % après la réforme.

Se concentrant essentiellement sur la taxe sur le foncier bâti, le pouvoir de taux des départements représente désormais un poids de 18 % des recettes courantes en 2011, contre 38 % en 2009. Le bloc communal conserve des marges fiscales avec pouvoir de taux maintenu (48 %, contre 53 % en 2009), mais ce constat s'accompagne, d'une part, d'une modification de la nature des contribuables (entreprises vers famille) et, d'autre part de situations individuelles disparates. Les grands perdants sont ainsi les territoires industriels qui sont aussi les plus fragiles.



Source : note de conjoncture LBP

Cette nouvelle donne fiscale actée en 2009 s'est véritablement mise en œuvre durant l'exercice 2012 : l'année 2010 a été l'année de la réforme et 2011 une année transitoire durant laquelle le « panier de ressources » de 2010 a été assuré à l'identique à l'ensemble des collectivités, par le biais de la DCRTP et du FNGIR (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP - et fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR-).

Ces mécanismes qui garantissent les ressources étant gelés, la suppression de la taxe professionnelle a donc eu pour résultat de substituer des dotations figées à des taxes dynamiques. Cette situation de quasi-disparition de l'autonomie fiscale, a pour conséquence de rendre les collectivités encore plus dépendantes de la conjoncture économique comme l'enseigne la trajectoire heurtée des recettes fiscales locales en 2011 et 2012 : cela concerne en premier lieu les départements, principal acteur de la solidarité territoriale.

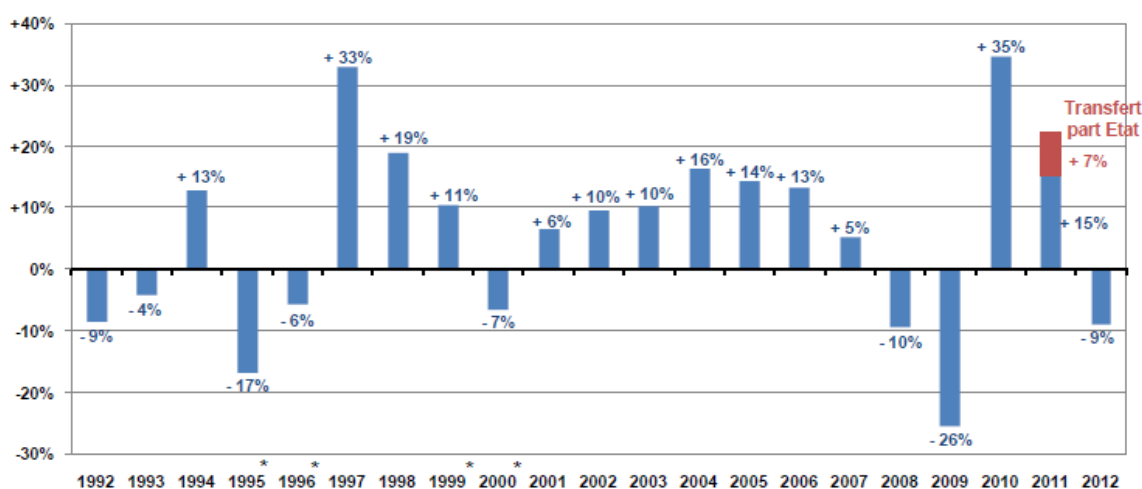
B - LA SITUATION FINANCIERE DES DEPARTEMENTS RESTE SAINE MAIS SENSIBLE A LA CONJONCTURE ECONOMIQUE.

Le rapport public annuel 2013 de la Cour des comptes revient sur la situation et les perspectives financières des départements. Il insiste notamment sur la fragilité financière des départements : « **la forte sensibilité à la conjoncture de l'équilibre financier des départements pose la question des conditions structurelles de cet équilibre** ».

1 - Une fiscalité départementale sensible à la conjoncture économique et notamment au marché immobilier

Depuis la réforme de la fiscalité locale induite par la suppression de la taxe professionnelle, le produit de fiscalité perçue par les départements a fortement évolué. Non seulement l'autonomie fiscale a été limitée, mais désormais, quasiment la moitié des recettes courantes des Conseils généraux (environ 65 Mds €) est liée à la situation immobilière. Globalement, pour l'ensemble des départements, les recettes fiscales courantes représentent environ 42 Mds €. Les produits de la taxe foncière et des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) sont respectivement de l'ordre de 20 Mds € et 10 Mds €. Surtout, les DMTO ont baissé voire chuté dans certains départements en 2012. Cette recette est particulièrement sensible à la conjoncture économique, et très volatile, comme le montre le graphique ci-dessous :

Taux d'évolution des DMTO par année depuis 1992 pour l'ensemble des départements



* Année de réforme des droits de mutation

Source : note de conjoncture LBP

Il faut souligner qu'il demeure d'importantes disparités, quant aux produits de DMTO perçus en 2012. Dans l'Oise, la baisse de produit entre 2011 et 2012 est de l'ordre de 20 % pour une moyenne nationale de -9 %.

La taxe foncière augmente en 2012 pour moitié du fait de la revalorisation indiciaire des bases (+1,8 %), pour l'autre du fait de la croissance des bases physiques.

Selon le bulletin de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, la construction de logement connaît une baisse en 2012. En Picardie il est constaté un recul de 10,5 % des autorisations et de 21 % des mises en chantier sur les logements ordinaires par rapport à 2011. Dans l'Oise, les autorisations et mises en chantier ont notablement baissé par rapport à 2011, respectivement de 23 % et 19 %.

La cotisation sur la valeur ajoutée, dont les départements perçoivent une grande partie (48,5 %) sur une base territorialisée est beaucoup plus sensible à la conjoncture économique que ne l'était la taxe professionnelle qui intégrait une part de biens meubles dans ses bases, amortissant les effets économiques négatifs.

2 - Les dotations de l'Etat stabilisées et un renfort de la péréquation territoriale

Les dotations de l'Etat sont stabilisées depuis 2011 et sont de l'ordre de 15 Md €. Sur le montant global de dotation globale de fonctionnement servi aux collectivités (41,4 Mds €), les départements ont ainsi perçu 12,2 Md € en 2011 et en 2012.

ÉVOLUTION DE LA DGF DE 2008 À 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
DGF	40 056 M€	40 846 M€	41 222 M€	41 392 M€	41 390 M€
Taux indexation	+ 2,1 %	+ 2 % (inflation + 0,5 %)	+ 0,6 %	Montant fixé en valeur	Montant fixé en valeur

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

2012 est aussi l'année de la mise en place effective de la péréquation. Dans l'Oise, l'effet de la péréquation a été quasiment « neutre » pour le fonds des DMTO en 2012. En 2013, les dispositions de péréquation territoriale ont été renforcées lors du PLF 2013. La péréquation sera améliorée avec l'entrée en vigueur du fonds de péréquation de la CVAE.

Bien que pouvant avoir un effet bénéfique sur les Conseils généraux fragiles, la péréquation ne résoudra pas la situation difficile des départements dont la faiblesse est structurelle, puisque ces derniers sont les acteurs principaux des politiques d'action sociale, qui demeurent leur première dépense.

3 - Des dépenses sociales prépondérantes dont le volume ne cesse d'augmenter et dont le financement à long terme demeure problématique

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement des départements représentent 54,3 Mds € (soit 35,5 % des dépenses des collectivités locales) et les dépenses réelles d'investissement représentent 15,2 Md € (22,8 % de l'ensemble des collectivités) en 2011 selon le rapport de l'observatoire des finances locales de 2012. Les dépenses de fonctionnement des Conseils généraux augmentent ainsi de 2,9 %.

Le rapport de la Cour des comptes pointe une forte croissance des dépenses de personnel depuis 2003 au sein des conseils généraux. Celles-ci passent de 5,2Mds à 11,2 Mds en 2011. Cette croissance s'explique essentiellement par l'effet des transferts de personnels en provenance de l'Etat. Les derniers mouvements étant ceux relatifs au personnel des parcs de l'équipement. Les charges de personnel ont par ailleurs crû sous l'effet du glissement vieillesse technicité, des mesures de revalorisation des indices de fonctionnaires, de la refonte des catégories A B C de la garantie du pouvoir d'achat et de la monétisation des comptes épargne-temps. L'évolution des dépenses de personnel dans les départements est limitée en 2012 comme depuis la fin des transferts de l'Etat.

Si les dépenses de fonctionnement augmentent, elles sont aussi la conséquence d'une progression de plus de 3 % des dépenses d'action sociale en 2012, à l'instar de 2011. Ces hausses sont directement liées à la situation économique : croissance nulle et augmentation du nombre de chômeurs. Ainsi, les dépenses d'action sociale des départements représentent un montant de 36 Mds € en 2012, soit une hausse de 3 % environ (9,5 Mds € pour le RSA et 5,5 Mds € pour l'APA). Ces montants et cette croissance soulèvent la problématique du financement des allocations de solidarité.

Le rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes insiste sur la question du financement des allocations de solidarité. Les magistrats financiers précisent que : « **le décalage entre les recettes affectées et les charges croissantes supportées par les départements s'observe tout particulièrement s'agissant des trois allocations individuelles à la personne que sont l'APA, le RMI/RSA et la PCH** » (p. 75).

- **L'allocation personnalisée d'autonomie**

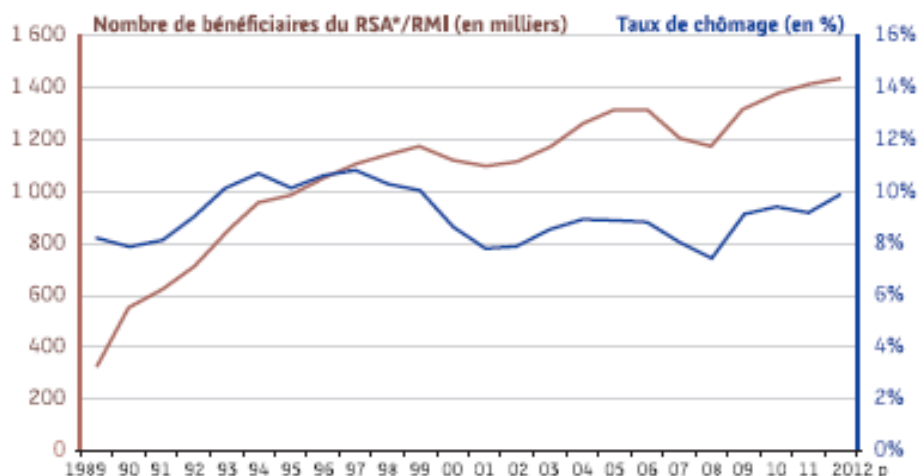
La montée en charge de ce dispositif s'est révélée beaucoup plus coûteuse que ce qui avait été initialement prévu : le principe du financement aux deux tiers par les départements et le dernier tiers promis par l'Etat n'ayant pas été respecté. **Le taux de couverture par l'Etat tend à décroître** de 41,28 % à 30,74 % entre 2003 et 2012. Dans l'Oise, ce taux est de 31 % en 2012, pour une prestation APA qui représente 41 M€ en 2012 et augmente de 2,5 %.

- **Le RSA**

La compensation de la décentralisation de cette prestation a déjà fait l'objet de nombreux ajustements techniques, avec notamment le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion en 2005. Pour autant **le taux de couverture de 100 % en 2004 a progressivement baissé** pour atteindre 81 % en 2011. Dans notre département, le taux de compensation de cette prestation qui s'élève à 81 M€ est de 67 % en 2012.

L'effet ciseaux est d'autant plus marqué sur cette allocation de solidarité, directement liée à la conjoncture économique et au chômage, comme l'atteste le graphique ci-dessous :

Taux de chômage et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)



* Bénéficiaires du RSA socle majoré (RMI + API)

Source : CNAF / INSEE

Champ : métropole

Source : note de conjoncture LBP

• La prestation de compensation du handicap

Suite à un mode de financement de cette prestation au départ très favorable, le concours de la CNSA est resté stable et s'est progressivement détérioré pour atteindre 42 % en 2011. Dans l'Oise, le taux de compensation de cette prestation qui représentent 18M€ a diminué en passant de 47 % en 2011 à 44 % en 2012.

Face à cette situation de faiblesse structurelle, le gouvernement AYRAULT a réagi en lançant un important chantier sur le financement pérenne des 3 prestations départementales. La méthode choisie implique les départements et doit permettre une réponse adaptée.

II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITES POUR REpondre AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS

A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL

En 2012, 1 227 agents ont œuvré au côté des personnes vulnérables dans l’Oise, et 364,3 M€ d’intervention ont été mobilisés par le Département en faveur de l’enfance et de la famille, au profit des politiques d’action sociale et d’insertion et pour la mise en œuvre des politiques d’autonomie des personnes.



1 - En direction de l'enfance et des familles

Le département est parmi les plus jeunes de France avec 11 000 naissances par an. La faible démographie médicale et les problématiques de précarité, santé mentale et la présence de foyers monoparentaux concourent à faire de la protection de l'enfance et de la famille une action importante. Même si aujourd'hui nous avons les moyens de conduire les politiques obligatoires, il est indispensable de poursuivre la mise en œuvre de procédures claires de circuits de décision définis et ce dans le cadre des schémas protection de l'enfance et PMI-santé.

Ces évolutions s'inscrivent dans les 3 axes suivants :

• Améliorer la prévention et la promotion de la santé-PMI

La prévention médico-sociale : Consultations et actions de puériculture

Les services de PMI ont vu 19 047 enfants en consultations médicales, 7 990 en permanence de puériculture, 6 315 en dépistage des troubles visuels, auditifs et du langage et 3 225 en bilans médicaux en école maternelle. 21 médecins, 78 infirmiers puéricultrices et 10 auxiliaires de puériculture contribuent à ces missions.

Dans un souci de proximité, spécialement en milieu rural, les consultations et les permanences de puériculture itinérante se poursuivent grâce à un camion de consultation adapté.

La prévention et la promotion de la santé – Parentalité

Afin d'accompagner les personnes les plus fragiles sur le plan de la santé, des actions de sensibilisation autour des comportements à risque sont mises en œuvre. Cela s'est notamment traduit par la participation des sages-femmes au dispositif « parcours maternité » organisé par la CPAM et en partenariat avec la CAF. Le partenariat autour des actions de santé en collège s'est poursuivi. Des journées d'information sur l'allaitement et « autour de la naissance » ont également eu lieu.

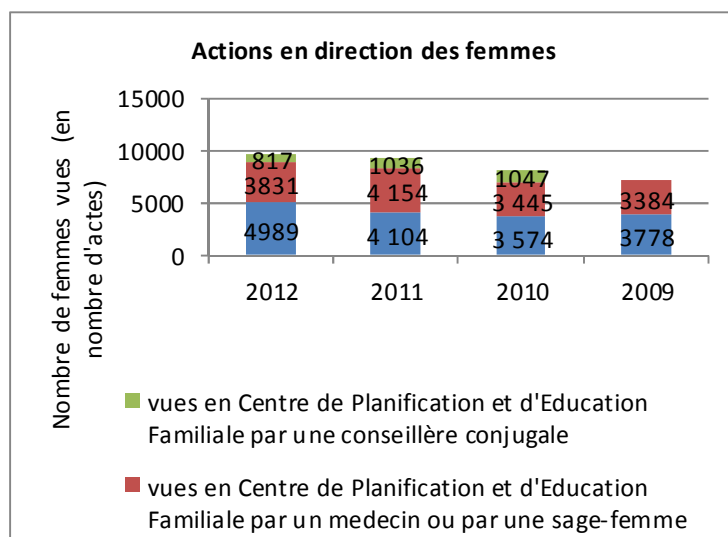
→ 3 128 sièges bébés ont été remis aux jeunes parents isariens.

→ 1 143 groupes parents/enfants.

La périnatalité : prévention et accompagnement

→ 4 989 femmes ont été vues en consultations dans le cadre du suivi de grossesse et de la prévention en périnatalité.

→ 831 femmes ont été vues en consultations en Centres de Planification et d'Education Familiale dans le cadre de la maîtrise de la fécondité, entretiens à l'IVG... Une attention particulière a été accordée à l' « entretien prénatal précoce », représentant 1 053 entretiens (pour 869 en 2011).



L'agrément, le suivi et l'accompagnement des assistants maternels et familiaux

→ 669 nouveaux agréments d'assistants maternels ont été délivrés portant à 7 322 le nombre total d'assistants maternels pour atteindre une capacité d'accueil de 22 069 places.

→ 79% des assistants maternels ont été rencontrés au moins une fois dans l'année par les infirmières puéricultrices.

→ 296 assistants familiaux accueillent les enfants de l'aide sociale à l'enfance. 33 nouveaux agréments ont été délivrés en 2012.

Le suivi et l'accompagnement des structures petite enfance

En 2012, les structures petite enfance dans l'Oise sont au nombre de 106, implantées sur 145 sites et offrant 3 356 places d'accueil.

Le suivi annuel des structures petite enfance réalisé par les médecins et les éducatrices de jeunes enfants du Département a permis de visiter 90 % des établissements. 41 porteurs de projet ont été rencontrés afin de les accompagner dans le montage de leur projet et 12 projets ont abouti en 2012 : transformation de haltes garderies en multi accueil, augmentation de la capacité d'accueil ou ouverture de nouvelles structures.

• Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

En complément des travaux statistiques habituels, l'ODPE a investi deux champs supplémentaires en participant à une étude nationale menée par l'ODAS sur l'analyse des coûts en protection de l'enfance et en mettant en place une expérience originale d'échanges entre les élus, les familles et les professionnels de la protection de l'enfance et de la prévention intitulée « Changer de chaise »

2013 sera l'occasion de réaliser le second volet et de déployer le partenariat avec les universités.

Les enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance : Parcours et projet pour l'enfant

La protection de l'enfance s'exerce par le biais de décisions administratives prises par le Président du Conseil général, soit par le biais de décisions judiciaires prises par le juge des affaires familiales. Le Département est chargé de mettre en œuvre les décisions prises dans l'intérêt de l'enfant. La prise en charge et l'accompagnement des enfants confiés et de leur famille se font en vue d'une amélioration de la situation, et privilégient, autant que cela est possible, le retour dans la famille.

L'accompagnement est assuré par des travailleurs sociaux référents, implantés sur chaque territoire au sein d'équipes dédiées et les enfants sont placés parmi les 16 maisons d'enfants autorisées par le Département, au sein de 3 lieux de vie, structures de petite taille de type familial, ou chez les 296 assistants familiaux qui représentent une capacité d'accueil de 649 enfants.

La baisse des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance observée en 2011 se poursuit en 2012. 1 578 enfants étaient confiés contre 1 620 enfants fin 2011 et 1 664 fin 2010.

On constate cette année une augmentation des mesures d'accueil contractualisé entre la famille et le service protection de l'enfance pour les mineurs : 139 en fin d'année 2012 contre 118 fin 2011.

Fin 2012, le nombre de contrat jeunes majeurs est de 250, contre 291 fin 2011.

Les établissements, services habilités et accueil familial : Adaptation-Modernisation

Au 31 décembre 2012, le département de l'Oise comptait **16 maisons d'enfants à caractère social** (MECS), soit 785 places, occupées à 90 % pour un prix de journée moyen de 155,97 € et **3 lieux de vie et d'accueil**, soit 24 places, occupées à 95,5 % pour un prix de journée moyen de 147,36 €.

Le **Centre Départemental de l'Enfance et la Famille** a pour mission d'accueillir en urgence les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance sur 3 sites (BEAUVAIS, SENLIS, COMPIEGNE), avant de les orienter vers le mode d'accueil le plus adapté. Le CDEF a également pour mission d'accueillir les parents avec leur enfant de moins de 3 ans aux Pôles Parents/Enfants de BEAUVAIS et SENLIS, et notamment les mères mineures au Centre Maternel de BEAUVAIS. Sur l'année, le CDEF a réalisé 306 admissions et 307 sorties. En moyenne il y avait 88 enfants au sein des services du CDEF, ce qui correspond à 83% de sa capacité d'accueil.

En ce qui concerne les **mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert** (AEMO), la capacité actuelle est de 1 110 mesures d'AEMO classiques et renforcées pour 1030 mesures réalisées en 2012, contre 1 059 en 2011, et 1 188 en 2010).

Le dispositif d'action éducative à domicile

Des mesures de prévention visant à soutenir et accompagner les enfants et leur famille confrontés à des difficultés de danger ou en risque de danger sont menées par le biais d'aides financières et de dispositifs d'aide à domicile.

- 421 mesures d'Action Educative à Domicile (AED) ont ainsi été mises en œuvre ;
- 265 interventions effectuées par les techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF).

Le service de l'Adoption

Le Département a pour mission d'instruire les demandes d'agrément des familles adoptantes, informe et oriente les candidats dans leur projet d'adoption nationale et internationale, gère avec les maternités les naissances sous le secret, réalise le suivi des enfants adoptés et accompagne les personnes souhaitant consulter leur dossier administratif.

Fort d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée, ce service a instruit en 2012, 58 nouvelles demandes d'agrément ont été déposées, et 56 dossiers ont été agréés dans l'année (contre 48 en 2011).

189 dossiers agréés étaient en attente d'être satisfaits (contre 207 en 2011) ; 47 adoptions ont été réalisées (19 adoptions nationales, contre 13 en 2011, et 28 adoptions internationales, contre 21 en 2011) et 29 demandes de consultations de dossiers administratifs ont été traitées (contre 37 en 2011).

• La prévention en faveur des jeunes et de leurs familles

Les Maisons des Adolescents de BEAUVAIS et de CREIL

Les MDA de BEAUVAIS et de CREIL sont des lieux d'accueil généralistes, pour tous les jeunes âgés de 13 à 20 ans et leur famille, quelle(s) que soient leur(s) problématique(s). Elles fonctionnent selon le principe de libre adhésion et assurent principalement, dans le cadre de l'accueil, une mission d'évaluation, d'information, d'accompagnement psycho-éducatif, de socialisation et d'orientation. Un travail de soutien à la parentalité est également mené et des actions collectives de prévention sont réalisées en direction des adolescents, des parents et des professionnels.

- 5 567 accueils ont été réalisés concernant 898 jeunes et 446 parents reçus ;

→ 1 303 adolescents et 235 parents ont été concernés par les actions collectives de prévention.

Le service de prévention spécialisée de CREIL

Ce service a pour mission d'accompagner les jeunes en voie de marginalisation, en menant une présence sociale de rue au cœur des quartiers. La présence sociale, activité essentielle de la prévention spécialisée est le moyen privilégié d'atteindre un jeune, une famille ou un groupe entretenant des rapports parfois complexes au sein d'un quartier, ou des rapports inexistantes avec les institutions et les partenaires naturels du public jeune. Le service porte en libre adhésion des accompagnements socio-éducatifs.

→ 428 présences sociales ont été portées par les éducateurs au cœur de 11 quartiers de l'agglomération creilloise, soit 1391 heures de présence sociale de rue.

→ 130 jeunes se sont inscrits dans un accompagnement socio-éducatif principalement à partir des temps de présences sociales.

→ 91 partenaires, dont le centre hospitalier de CREIL, la Mission locale de la Vallée de l'Oise, l'Hôpital école de MONTATAIRE, le SAMU social, les CCAS, ont été associés pour soutenir les différents projets ou parcours, tels « le parcours santé », le « parcours d'insertion sociale ». 41 actions socio-éducatives collectives ont été proposées aux jeunes inscrits et à leurs parents, comme par exemple un groupe de parole sur la thématique de la vie affective et sexuelle, un séjour de rupture à LILLE, des activités culturelles et de bénévolat.

La ludothèque

La ludothèque, service transversal qui vise à favoriser la mise en relation entre les usagers et les professionnels du département en leur permettant de découvrir le plaisir de jouer et d'utiliser le jeu comme support de travail a développé des actions en direction du public « Petite enfance » par le biais d'animations itinérantes et de prêt de jeux pour les enfants de moins de 4 ans.

→ 941 parents, 955 assistants maternels et 2 850 enfants accueillis

→ 4 747 personnes sur 280 passages

→ 165 actions collectives autour du jeu mises en place touchant 2 044 personnes.

Les projets importants pour 2013

- Concevoir **la politique départementale de prévention éducative**, et en définir le référentiel d'intervention.
- Evaluer le **schéma enfance-famille** en vue de sa révision et de l'élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille.
- Poursuivre et accentuer le **plan stratégique de l'accueil des enfants** confiés afin de préparer la mise en place des mesures CPOM.
- Mettre en œuvre une **nouvelle organisation centralisée de la CRIP et de la cellule agréments assistantes familiales**.

2 – L'action sociale et l'insertion

La situation économique que connaît actuellement la France et qui tend à la fois à augmenter la précarité des personnes et la rigueur des budgets a des effets directs sur la politique d'action sociale du département. L'action sociale devient plus prégnante et plus contraignante. La recherche d'une efficacité encore plus grande s'impose alors dans le choix des orientations budgétaires, notamment en redéployant les moyens et en les adaptant aux conditions nouvelles.

2.1 – Gérer en responsabilité les dépenses obligatoires

En 2012, 27 951 Isariens ont eu un droit ouvert au RSA dont 9 991 allocataires « RSA activité ». Les allocataires du RSA dans l'Oise sont principalement des femmes (57 %), des personnes isolées (58 %). 9 % d'entre eux ont entre 20 et 25 ans.

2.2 – Mener une politique sociale encore plus performante et équitable au service des Isariens les plus fragiles

• Les actions sociales et de santé individuelles

Trois dispositifs / les CPAI - les CAUS et les ACI

- Le *Centre Permanent d'Accueil et d'Information* (CPAI) est un dispositif d'insertion sociale implanté sur les territoires en direction des bénéficiaires du RSA. Le CPAI offre un accueil permanent, un soutien social et une aide aux démarches administratives, ainsi qu'un accompagnement vers les dispositifs de droit commun. Ils s'appuient sur les référents sociaux dans la construction du parcours.

→ 9 CPAI couvrent le département et ont permis à 350 personnes de connaître une évolution réelle de leur situation personnelle.

Le public fréquentant les CPAI est composé de 65 % de femmes, 27 % de personnes de plus de 50 ans et 14 % de moins de 30 ans.

- Le *Chantier d'Activités d'Utilité Sociale* (CAUS) est un dispositif favorisant la remobilisation des publics en difficulté sociale par la mise en place des actions collectives ou individuelles servant de levier social dans le parcours d'insertion du bénéficiaire, comme par exemple au niveau de la santé, avec une centaine d'actions dédiées.

→ 573 personnes qui ont bénéficié du dispositif CAUS.

- *L'Atelier et Chantier d'Insertion* recrute des personnes rencontrant des difficultés sociales, les accompagne, les forme en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

→ 32 chantiers d'insertion portés par 17 structures. Au total, 412 salariés sont entrés dans ce dispositif.

• **Les actions collectives** sont développées par les travailleurs sociaux du Département, dans tous les domaines de l'action sociale, afin de rendre les usagers plus autonomes et acteurs de leur vie. 35 actions collectives ont été mises en place en 2012

• Les tutelles et les mesures d'accompagnement social des personnes majeures

→ 52 mesures ont été mises en place :

- 3 MASP niveau 1 ; elle permet de fournir au bénéficiaire un accompagnement social et une aide à la gestion de ses prestations adaptés à ses difficultés et à ses aptitudes. Le bénéficiaire continue à percevoir et à gérer seul ses prestations.
- 6 MASP niveau 2 avec une gestion partielle et 43 MASP niveau 2 avec une gestion totale ; en plus de l'accompagnement personnalisé, elle comporte la gestion des prestations du bénéficiaire, soit à sa demande, soit sur proposition du Département, en les affectant en priorité au paiement du loyer et les charges locatives.

• L'insertion par le logement

→ 5 017 ménages ont pu bénéficier d'une aide financière du Fonds de Solidarité pour le Logement sur l'un des trois volets « accès au logement », « maintien dans les lieux », « impayés d'énergie », pour un montant global de 1 506 199 €.

2.3 – Favoriser l'employabilité des publics en insertion et l'accès au plus grand nombre à l'emploi durable

Favoriser l'accès à l'emploi durable, en s'appuyant sur les besoins socio-économiques de chaque territoire, est l'une des priorités du Département en tant que chef de file de l'insertion sociale et professionnelle. Le Département a mené une politique d'insertion volontariste de retour à l'emploi dans le cadre de l'insertion des allocataires du RSA. Il s'agit notamment de développer les contrats aidés (CUI-CAE) de 35 heures, de favoriser l'accompagnement professionnel et la formation dans un parcours suivi et de développer et d'adapter l'offre d'insertion aux besoins des territoires.

Les contrats aidés – soutien au retour à l'emploi des allocataires du RSA

Les contrats aidés sont des outils pour faciliter le retour à l'emploi des personnes en situation d'insertion. Le contrat unique d'insertion (CUI) remplace les multiples contrats aidés antérieurement existants. Deux types de CUI sont possibles dans le secteur non marchand : le CUI-CAE ou contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ils ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, ils comportent des actions d'accompagnement professionnel.

Le taux de prise en charge des CUI-CAE fixé par arrêté est de 90 % pour une durée de travail hebdomadaire de 24h. Afin de favoriser le retour à l'emploi des isariens bénéficiaires du RSA, le Département a mis en place le dispositif « **Coup de pouce pour un emploi** » (CPE) en subventionnant à 100% le reste à charge employeur pour les 6 premiers mois de CUI-CAE de 35 heures de travail hebdomadaire puis à 75 % pour les 6 mois suivants. Ainsi, pour 2012, le Département a réalisé 629 CUI-CAE sur 614 prévus.

629 CUI-CAE ont été signés en 2012, dont 154 CUI-CAE signés dans le cadre du dispositif « Coup de pouce pour un emploi » de 35 heures et 475 CUI-CAE signés dans le cadre des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

• Coup de pouce pour l'emploi

223 CUI-CAE « coup de pouce » signés depuis la mise en place de ce dispositif dont 154 en 2012

Une plateforme de professionnalisation des contrats aidés a été mise en place fin 2011 sur le territoire de CREIL-CLERMONT pour une durée d'un an renouvelable. Les participants financiers sont : l'Etat, le Département, le FSE, l'AGEFIPH et les employeurs. La participation financière du Département au fonctionnement de cette plateforme est de 50 000 €.

Les modules de formations retenus sur cette plateforme ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'obtenir un titre ou une reconnaissance professionnelle.

Ainsi, plus de 100 entrées en formation ont été enregistrées en 2012, dont la moitié au profit d'allocataires du RSA. 39 personnes ont obtenu par ce biais une certification dont, par exemple 18 personnes qui ont obtenu un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), ou 3 personnes qui ont eu le Certificat de Capacité Professionnelle au titre d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF).

Ce dispositif sera déployé sur l'ensemble du Département en 2013.

• L'accompagnement à l'insertion professionnelle et à la qualification professionnelle des publics

Trois « Plateforme-diagnostic » ont été mises en place sur CREIL, BEAUVAIS et COMPIEGNE afin d'évaluer la distance à l'emploi de chaque personne suivie et faire l'orientation la plus adaptée vers un référent pour assurer l'accompagnement individuel dans les différentes étapes du parcours d'insertion.

→ Plus de 1 500 allocataires du RSA ont été invités à ces plateformes dès leur entrée dans le dispositif.

→ La mobilisation de l'Aide Personnalisée Pour le Retour à l'Emploi (APRE) avec une enveloppe 2011/2012 de 917 676 € dont 327 321 € ont été mobilisés par le Conseil général au profit de 536 personnes en parcours d'insertion professionnelle.

2.4 - L'économie solidaire

Pour permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté, une démarche de généralisation des clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics du département de l'Oise, dès lors que ceux-ci le permettent, est menée.

→ 32 marchés ont été étudiés par le service économie solidaire dont 28 marchés ont été actifs sur l'année, ce qui représente 23 444,78 heures d'insertion réalisées (14,6 ETP) pour 19 858,17 heures prévues. Ces heures ont été effectuées par 137 personnes différentes (certaines personnes interviennent sur plusieurs marchés).

→ 56 entreprises différentes (sans compter les sous-traitants) ont été ou sont concernées par ces clauses.

Les projets importants pour 2013

- Dans le prolongement de la signature dès le 22 novembre 2012 avec le préfet de l'Oise d'une convention par laquelle le département s'engage à agir en faveur de **200 emplois d'avenir** créés par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de **faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes de 16 à 25 ans en situation de fragilité**, et de la délibération **503 du 20 décembre 2012** par laquelle l'Assemblée départementale a décidé d'étendre le dispositif « Coup de pouce pour l'emploi » à ces emplois d'avenir, l'année 2013 consiste à :

* arrêter et mettre en œuvre les modalités d'intervention du département au sein de ses services et celles de son soutien financier au recrutement des emplois d'avenir par les communes, EPCI et associations éligibles,

* engager le département ayant fait de l'emploi des jeunes l'une de ses priorités, dans l'objectif de **200 emplois jeunes supplémentaires**, ainsi portés au nombre de 400, répartis comme suit :

- **100 emplois d'avenir de visiteurs de convivialité** (au sein des services départementaux ou dans des associations partenaires),
- **50 emplois d'avenir soutenus par le département dans les établissements pour personnes âgées et handicapées**,
- **50 ambassadeurs du tri et agents d'entretien des voies de circulation douces** (au sein des services départementaux ou auprès de partenaires).

- Elaborer le **schéma départemental stratégique « insertion et cohésion sociale » 2013-2015** ;
- Finaliser le nouveau **Plan Départemental d'Action Pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALP)**, à échéance de fin 2013, en définissant les axes stratégiques afin que ceux-ci puissent être présentés dans un rapport global logement aux élus d'ici juin prochain avec le nouveau Plan Départemental de l'Habitat (PDH) ;
- Finaliser le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**, à échéance de fin 2013, avec mise en place des appels à projet ;
- Présenter le **Plan Départemental d'Inclusion sociale (PDIS)**, à échéance de fin 2013.

3 – L'autonomie des personnes

Adopté en juillet 2012, le **schéma unique pour les personnes en perte d'autonomie** est le fruit d'une réflexion partagée avec les acteurs territoriaux des secteurs de la gérontologie et du handicap. Etabli pour cinq ans, il se donne pour objectifs d'encourager et de soutenir, à partir de ressources et de solutions existantes, les dynamiques locales et partenariales.

Quatre grands axes structurent ce schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour 2012-2017 :

- Faire évoluer les pratiques de pilotage afin d'acquérir une connaissance fine des publics concernés ;
- Permettre la souplesse dans le parcours de la personne en fonction de son projet de vie ;
- Faire du secteur psychiatrique un partenaire des réponses médico-sociales ;
- Développer les innovations pour favoriser une vie autonome. Il faut dorénavant faciliter des solutions intermédiaires entre le domicile et l'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les dispositifs départementaux en faveur des personnes en perte d'autonomie sont mobilisés en fonction du projet de vie de la personne âgée ou handicapée. Ainsi, des actions sont développées pour assurer le maintien à domicile, ou pour permettre un hébergement adapté, en établissement ou en accueil familial.

3.1 - La vie à domicile

• L'Allocation Perte d'Autonomie à domicile

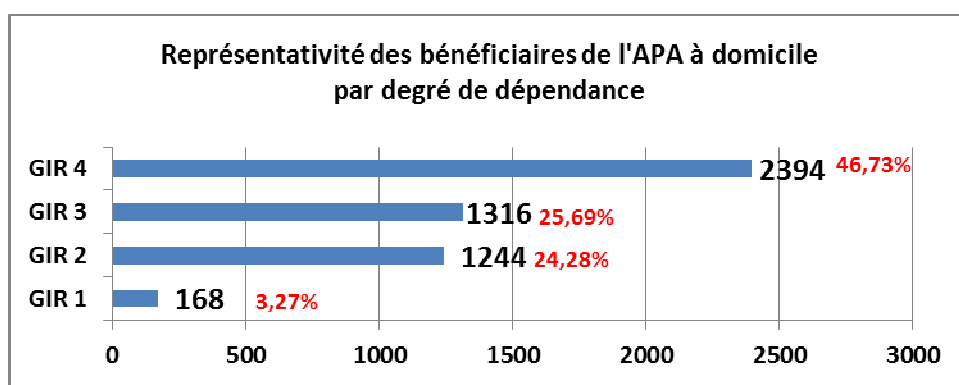
→ le nombre d'allocataires a dépassé le seuil de 5 000 bénéficiaires en 2012.

Les services d'aide à domicile chargés des interventions dans le cadre de l'aide humaine sont majoritairement, dans l'Oise, sous le mode « prestataire ».

→ 5 122 personnes dépendantes bénéficient d'un service d'aide à domicile.

→ Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans allocataires de l'aide-ménagère est de 326 bénéficiaires au 31/12/2012 contre 317 bénéficiaires au 31/12/2011.

Le degré de dépendance est calculé en fonction de la perte partielle ou totale d'autonomie de la personne âgée et classé dans des catégories GIR 1 à 4, le GIR 1 correspondant à la perte totale d'autonomie. Dans l'Oise, 46,73 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont reconnus GIR 4, les GIR 3 et 2 représentent environ 50% et seuls 3,27 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont reconnus GIR 1.



• La Prestation de Compensation du Handicap à domicile

→ 3 638 personnes sont bénéficiaires de la PCH à domicile au 31 décembre 2012, dont 421 enfants et 3 217 adultes handicapés.

Concernant le nombre de demandes PCH adultes, celui-ci se maintient en moyenne à 200 nouveaux dossiers par mois.

• Les actions en faveur de la vie à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Département s'est fortement mobilisé avec, en 2012 :

- Le lancement d'un travail portant sur **l'équilibre et la pérennité des structures de services d'aide à domicile**, basée notamment sur une nouvelle tarification des services à domicile, et la mise en place en janvier 2013 de la télégestion.
- La création de 60 places supplémentaires dans les **services d'accompagnement des personnes handicapées** (40 places SAVS et 20 places SAMSAH) : La mise en place d'un partenariat avec les structures hospitalières afin d'améliorer **le retour au domicile après une hospitalisation**

- La réalisation d'une étude prospective et comparative **des solutions de téléassistance** dans la perspective du renforcement et du développement du service existant de téléalarme.
→ 7 800 personnes adhèrent au service téléassistance.
- Le développement expérimental du **service de convivialité par des visites à domicile** qui visent à rompre l'isolement de personnes âgées dépendantes sur le territoire de l'Oise. Cette expérimentation a été menée grâce à un réseau de 12 partenaires locaux, essentiellement des Centres sociaux ruraux, et grâce à la mobilisation de dispositifs d'insertion avec l'embauche de personnes en contrat aidé « Coup de pouce pour l'emploi » ou en emploi d'avenir.
→ plus de 300 personnes âgées dépendantes, allocataires de l'APA domicile, qui bénéficient du service de convivialité et 18 personnes en parcours d'insertion à temps plein. Ce service couvre actuellement 38 cantons ; les 6 recrutements en cours permettront de couvrir l'ensemble du territoire départemental.
- Le lancement du projet de **l'EHPAD Hors les Murs**, basé sur la constitution de pôle de services coordonnés entre services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, services des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante), portage de repas, services de convivialité, bailleurs sociaux et solutions d'habitats adaptés dans le cadre du maintien à domicile avec pour objectifs :
 - o d'agir sur le milieu de vie de la personne âgée dépendante et de son entourage,
 - o assurer la fluidité du parcours et la continuité des prises en charge médico-sociales en faisant des établissements et services existants des lieux ressources,
 - o inventer un habitat adapté et évolutif.

Pour sélectionner les projets qui serviront de base à l'expérimentation, un appel à candidature a été publié fin 2012. La sélection des projets se déroulera au 1^{er} trimestre 2013, pour une mise en œuvre des premiers projets courant 2013.
- La poursuite d'un partenariat avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Oise pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité **la construction d'unités de logement pour des personnes lourdement handicapées physiques**, avec la présence d'un service d'aide à domicile financé par une mutualisation de droits à la Prestation de Compensation du Handicap.

D'autres actions collectives ont également été menées par les services autonomie des personnes du Département réparties sur l'ensemble du territoire départemental avec pour publics privilégiés les aidants.

3.2 – La vie en établissements et en accueil familial

• L'Allocation Perte d'Autonomie en établissement et l'aide sociale à l'hébergement

→ Au 31 décembre 2012, 4 705 personnes âgées en sont bénéficiaires dans l'Oise, dont 773 personnes sont accueillies dans des établissements situés dans des départements autres que l'Oise.

Par ailleurs, les frais d'hébergement sont en partie couverts par **l'aide sociale départementale à l'hébergement** (ASH). 1 219 résidents sur 5 611 Isariens hébergés dans un établissement en sont bénéficiaires.

Le tarif moyen des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dans l'Oise est de 48,30 €.

• La Prestation de Compensation du Handicap en établissement

→ Au 31 décembre 2012, 324 adultes handicapés sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation de Handicap en établissements.

- **Les actions en faveur de la vie en établissement et en accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées**

Plusieurs actions ont été engagées et développées en 2012 :

- La capacité d'**hébergement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)** est de 6 255 places en 2012, répartie dans 62 EHPAD : 31 EHPAD privés non habilités à l'aide sociale, 12 EHPAD publics autonomes (non rattachés à un hôpital), 10 EHPAD hospitaliers, 9 EHPAD associatifs ; à cela s'ajoutent 10 longs séjours dont 1 privé associatif non habilité à l'aide sociale.

Plusieurs projets d'extension d'EHPAD, portant la capacité totale à 6 608 places à terme, sont en cours de finalisation avec une ouverture prévue en :

- . 2013 : Centre Fournier Sarloève à COMPIEGNE, Maison de Retraite de VERBERIE, EHPAD de l'Hôpital de PONT SAINTE MAXENCE et EHPAD privé commercial à LIEUVILLERS ;

- . 2014 : Reconstruction-extension de la Maison de Retraite de MOUY, Résidence Eugénie à COMPIEGNE et EHPAD à SAINT JUST EN CHAUSSEE.

- Pour les **personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer**, la capacité d'accueil est augmentée de 89 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dont 50 lits. Elles sont réparties comme suit :

- . extension de 30 places dont 13 lits pour Alzheimer à la maison de retraite Louise Michel à CHAMBLY,

- . extension de 34 places dont 12 lits pour Alzheimer à la maison de retraite Pillet-Will à ATTICHY,

- . ouverture de 25 lits pour Alzheimer à TRACY-LE-MONT.

- **L'accueil des personnes handicapées dans les établissements** de l'Oise est de 1.494 personnes au 31 décembre 2012. Cet accueil en établissement se fait au sein des foyers d'hébergement, des foyers de vie et des foyers d'accueil médicalisé.

- **Les foyers d'Hébergement** accueillent en fin de journée et en fin de semaine les personnes handicapées présentant des déficiences mentales, psychiques... et travaillant en milieu protégé (ESAT). Différentes activités sont proposées aux personnes pendant ces temps d'accueil (activités culturelles, sportives...). Les foyers d'hébergement offrent une capacité d'accueil de 693 places. Le coût de prise en charge annuel moyen départemental d'une personne en foyer d'hébergement est de 34 721 €. Le tarif brut médian par jour est de 100,54 €.

- **Les foyers de Vie** accueillent en continu des personnes handicapées adultes de plus de 20 ans présentant des déficiences mentales, sensorielles et motrices... et ne pouvant pas ou plus travailler, même en milieu protégé ; elles disposent toutefois d'une autonomie suffisante pour participer à des occupations quotidiennes (activités manuelles, sportives...). Les foyers de vie offrent une capacité d'accueil de 413 personnes. Le coût de prise en charge annuel moyen d'une personne en foyer de vie est de 53 087 €. Le tarif brut médian par jour est de 174,18 €.

- **Les foyers d'Accueil Médicalisé** accueillent des personnes lourdement handicapées adultes de plus de 20 ans (polyhandicaps, troubles associés, vieillissement de la personne...) inaptes à toute activité occupationnelle et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, d'une surveillance médicale et de soins constants. Les foyers d'accueil médicalisé offrent une capacité d'accueil de 285 places. Le coût de prise en charge annuel moyen d'une personne en foyer d'accueil médicalisé est de 48 359 €. Le tarif brut médian par jour est de 153,54 €.

Un travail portant sur une harmonisation des tarifs avec les établissements accueillant des personnes handicapées pour permettre de reconsidérer les coûts de prise en charge est en cours.

En 2012, un projet de foyer d'accueil médicalisé spécialisé dans la prise en charge de personnes handicapées psychiques avec troubles autistiques a été élaboré avec l'Agence Régionale de Santé. L'appel à projets sera lancé début 2013.

• **L'accueil familial adultes** permet à une personne âgée et/ou handicapée d'être accueillie au sein d'une famille ayant obtenu un agrément du Département. En 2012, 157 personnes sont accueillies par des accueillants familiaux dans l'Oise : 24 personnes âgées et 133 personnes handicapées. 18 nouvelles demandes d'agréments ont été déposées au cours de l'année 2012. Une plaquette pour la promotion du métier d'accueillant familial d'adultes a été élaborée pour soutenir la démarche.

Des actions collectives menées par les services autonomie des personnes du Département :

Les projets importants pour 2013

- Diversifier **l'accueil pour les personnes âgées et handicapées** avec :
 - des dispositifs d'accueils séquentiels (accueil temporaire, de jour, d'urgence ou de nuit) afin, d'une part, de fluidifier le parcours de la personne en fonction de son projet de vie et de son degré de dépendance et, d'autre part, de permettre aux aidants naturels de trouver conseil et soutien dans leur travail quotidien de prise en charge ;
 - des solutions adaptées pour les personnes atteintes de handicaps spécifiques et pour les jeunes de 18-25 ans avec déficiences ;
 - des accueils de jour en EHPAD, de l'accueil familial avec des supports institutionnels pour regrouper des accueillants familiaux permanents, temporaires et d'accueil de jour, et la création de logements adaptés et accessibles.
- Optimiser **toutes les solutions d'accueil** dans le cadre des **prochains CPOM** à savoir, mutualisation des services et moyens et révision de certains modes d'organisation des structures.

4 – La Maison Départementale des personnes Handicapées

Bilan 2012

En 2012, l'activité de la MDPH s'est maintenue à des volumes élevés :

- **Accueil** : 11 643 personnes ont été accueillies dans les locaux de la MDPH et 32 417 personnes ont été accueillies sur le n° vert, soit sensiblement les mêmes volumes qu'en 2011.
- **Instruction des demandes** : 23 241 usagers ont déposé 43 802 demandes auprès de la MDPH (-2 % par rapport à 2011). Pour la première fois depuis sa création, la MDPH a traité en 2012 plus de demandes qu'elles n'en a reçu (+ 4 000) grâce à plusieurs évolutions dans le processus de traitement, ce qui a permis de diminuer le délai moyen de traitement des demandes qui est passé de plus de 6 mois au début de l'année 2012 à moins de 4 mois au 31 décembre (3,9 mois).
- **Mission de conciliation** : la forte augmentation des recours déposés constatée en 2011 s'est poursuivie en 2012 tant sur les recours gracieux (+55 %) que sur les recours contentieux qui ont plus que doublé en un an. Ces recours sont majoritairement introduits suite à des rejets de prestations financières par des usagers fragilisés par le contexte économique difficile. Les

tribunaux confirment les décisions de la MDPH dans la très grande majorité des cas, ce qui atteste de la qualité du travail fourni par les équipes pluridisciplinaires d'évaluation et la Commission d'Attribution des Droits des Personnes Handicapées (CDAPH).

Projets structurants réalisés en 2012

• Evolution de l'organisation afin de fluidifier le circuit de traitement des demandes et de favoriser une prise en charge globale de la personne

Constatant que l'organisation des pôles d'instruction adulte, instruction enfant et évaluation médicale nuisait à la fluidité de l'instruction, et partant de la demande des associations de ne pas scinder le parcours de l'utilisateur entre enfants et adultes, des changements organisationnels ont été mis en œuvre au 1er septembre 2012, avec la création d'une direction adjointe en charge de l'évaluation et de l'instruction, la réunion des deux pôles d'instruction en un pôle unique et l'évolution du pôle d'évaluation médicale en un pôle d'évaluation médico-sociale.

Ces changements organisationnels ont été accompagnés d'autres évolutions de manière à garantir la continuité du parcours de chaque usager à la MDPH tout au long de sa vie dans le cadre de la prise en charge globale de la personne affirmée par la loi du 11 février 2005, notamment la redéfinition des secteurs d'instruction en trois secteurs uniques en cohérence avec les secteurs du département ; l'instauration d'un dossier papier unique qui suit l'utilisateur tout au long de son parcours, quel que soit son âge.

• Mise en service de nouveaux outils numériques pour les usagers :

- **Ouverture de la nouvelle version du site internet de la MDPH** : Le nouveau site internet de la MDPH a ouvert le 1er juin 2012. Il a été conçu spécialement pour les personnes handicapées, avec une attention particulière sur sa praticité et son accessibilité, et permet aux usagers d'avoir accès de manière simple et rapide aux informations les plus utiles pour les personnes handicapées et leur famille. Il propose un lien direct vers le portail usagers. Depuis l'ouverture de cette nouvelle version, le nombre de visites sur le site de la MDPH ont été multipliées par 5.

- **Mise en service du portail internet de suivi des dossiers en ligne** : Le portail permet aux usagers de la MDPH, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, de se connecter à un espace personnel sécurisé où figurent toutes les informations relatives à leur dossier. Depuis son ouverture au mois de juin en même temps que le site internet, environ 1 000 usagers par mois utilisent ce portail.

Les projets importants pour 2013

L'objectif de la MDPH pour 2013 est de poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur, à la fois à travers la restructuration de l'accueil, la mise en accessibilité des supports de communication sur le fond et sur la forme, l'optimisation de l'instruction des demandes et le développement de nouveaux outils numériques.

- Amélioration de la qualité de réponse à l'utilisateur à l'accueil

En lien avec le chantier accueil du pôle Solidarité, le pôle accueil de la MDPH devra évoluer début 2013 vers un véritable accueil professionnalisé, capable d'apporter une réponse fiable et pertinente à l'utilisateur, ce qui passe par la structuration d'un service chargé exclusivement de l'accueil téléphonique et par la mise en place d'outils de pilotage.

- Mise en accessibilité des supports de communication

La forte proportion des recours gracieux qui prennent fin avant la phase contentieuse grâce à l'intervention de la conciliatrice de la MDPH montre que de nombreux usagers, particulièrement fragiles s'agissant de la MDPH, peinent à comprendre les décisions dont ils font l'objet et le fonctionnement de la MDPH, et interprètent souvent les documents qu'ils reçoivent de manière erronée. La MDPH a déjà entrepris un travail de mise à jour et d'enrichissement de ses supports de communication en 2012, notamment avec la création de son propre site internet et du portail de suivi des demandes en ligne. Ce travail est à approfondir en 2013 sous l'angle de la mise en accessibilité, tant sur le fond que sur la forme, car il apparaît que de nombreux documents, même retravaillés en 2012, restent très peu compréhensibles pour les usagers. Trois supports de communication seront notamment retravaillés selon la démarche "Ecrire en facile à lire et à comprendre" :

- plaquette de présentation de la MDPH ;
- plaquette sur la Prestation de Compensation du Handicap,
- document explicatif accompagnant les notifications de décision.

- Amélioration des procédures et délais d'instruction

. **Optimisation de l'outil métier** : L'outil métier doit évoluer afin de permettre un traitement plus rapide et plus fiable des dossiers grâce à l'automatisation de certains documents générés aujourd'hui manuellement (arrêtés PCH, PPC, PPS nouvelle version, etc.).

. **Poursuite de l'harmonisation des procédures entre traitement des demandes des adultes et des enfants pour une meilleure fluidité du parcours de l'utilisateur.**

- Amélioration du service à l'utilisateur grâce au développement de nouveaux outils numériques

. **Préparation de la mise en œuvre de la gestion électronique de documents (GED)** : L'année 2013 sera consacrée à la préparation du projet de GED, qui doit permettre un traitement plus rapide et plus fiable des dossiers, pour une mise en service effective début 2014.

. **Mise en service d'un outil dédié au suivi des orientations médico-sociales** : La mise en place de cet outil partagé avec l'ensemble des établissements et services médico-sociaux du département permettra à la MDPH de mieux répondre à l'obligation légale de suivi des orientations et d'identifier les besoins de manière plus fiable.

5 – Une politique départementale du logement à valoriser

Plusieurs chantiers ont été ouverts ou poursuivis

• S'investir pour planifier un logement pour tous

Le parc de logements HLM mobilise d'importants crédits en direction des bailleurs afin de les aider principalement dans la construction de logements et l'amélioration du cadre de vie du parc existant.

Une aide financière est également apportée aux familles modestes désirant accéder à la propriété, permettant ainsi d'organiser une fluidité dans le parc social locatif, favorisant le parcours résidentiel de ces ménages.

→ 4,7 M€, c'est le montant qu'a consacré le département à cette priorité.

• Résorber l'habitat dégradé ou énergivore

Le Département a soutenu les collectivités impliquées dans des démarches de réhabilitation du parc ancien, plus particulièrement dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et dans le cadre du programme « habiter mieux ».

Le Département continue également de soutenir les bailleurs privés et contribue à la rénovation du parc ancien à travers le programme social thématique (PST).

→ L'intervention financière en faveur du parc privé a représenté 1,8 M€ en 2012.

• **Lutter contre l'exclusion**

Pour les publics spécifiques et notamment ceux défavorisés ayant des difficultés d'accès au logement de manière générale, le Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) sera achevé en 2013.

Ce plan inclut le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), signé par le Président du Conseil Général et le Préfet le 12 juillet 2012.

• **Poursuivre les actions en faveur des ZUS**

En matière de politique de la ville, il convient de rappeler l'important engagement du Département initialement à hauteur de 53 M€ dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ANRU en faveur des 9 PRU de l'Oise. Suite à l'augmentation du coût de certaines opérations, le montant total conventionné atteint aujourd'hui 61 M€.

Dans ce cadre le Département a participé, en 2012, au financement des opérations d'aménagement et d'équipement, via le fonds d'aide à l'investissement (FAI), soit 13 opérations pour plus de 1.3 M€. Pour les opérations relatives au volet logement, une enveloppe de 390 956 € a servi à financer les nouvelles constructions sur ces quartiers et les réhabilitations des logements existants.

Le fonds d'aide aux projets, créé pour favoriser le développement social, a permis le financement en 2012 de 15 projets pour un total de 147 950 € versés aux structures associatives. Ces crédits spécifiques viennent s'ajouter à tous les crédits de droit commun déjà mobilisés et aux subventions de fonctionnement.

• **Concevoir et mettre en œuvre un urbanisme durable**

Partenaire financier des communes de moins de 3 500 habitants pour l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et des cartes communales, et des EPCI (établissements Publics de Coopération Intercommunale) pour les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le Conseil général s'engage ainsi à améliorer la cohésion de notre territoire par un aménagement raisonné pour satisfaire les besoins des Isariens.

→ le Département a ainsi contribué à l'élaboration de 27 documents d'urbanisme dont 23 Plans Locaux d'Urbanisme pour un montant total de près de 300 000 €.

• **Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme :**

Le Conseil général est associé dès l'engagement, par les collectivités, de l'élaboration de documents de planification urbaine (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et schéma de cohérence territoriale) et fixe les orientations d'aménagement de leurs territoires dans les 10 à 20 ans à venir. A ce titre, il apporte un avis sur les documents d'urbanisme arrêtés avant que ne débute l'enquête publique.

Sur l'année 2012, le Conseil général a examiné et suivi près de 300 documents d'urbanisme et a émis 80 avis.

Les projets importants pour 2013

- Réajuster les dispositifs d'intervention du Conseil général en faveur du logement suite à **l'approbation du PDH** prévue normalement en juin 2013 ;

- Accentuer la réflexion sur les mobilités dans le but d'un urbanisme durable ;
- Accentuer la prise en compte de la biodiversité pour une nouvelle forme d'urbanisme moins consommatrice d'espaces ;
- Conforter les échanges et les partenariats ;
- Accentuer la prise en compte de la biodiversité pour une nouvelle forme d'urbanisme moins consommatrice d'espaces ;
- Conforter les échanges et les partenariats.

B – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL

1 – Répondre aux besoins de mobilité croissante des Isariens

Donner des solutions de proximité pour la mobilité

La mobilité est essentielle tant au développement économique et touristique qu'à celui des hommes et des femmes du département de l'Oise. Le Conseil général s'est engagé dans une politique volontariste qui a pour objectif d'offrir des solutions à tous les problèmes de mobilité des isariens.

Les axes d'action recouvrent :

- le développement des infrastructures pour les déplacements des biens et des personnes
- la construction d'un réseau structurant de voies douces, alternatives à l'automobile
- la gestion innovante des transports interurbains par cars
- la solidarité avec les personnes handicapées à travers un réseau adapté

1.1 - Les infrastructures routières structurantes

➤ Le réseau départemental compte **4 065 km** de routes

Le département a adopté en 2006 un programme ambitieux de modernisation et de développement du réseau routier pour permettre qu'il soit adapté aux évolutions du trafic et des enjeux en termes de développement économique.

Depuis, 4 opérations ont été mises en service, 8 sont en phase de travaux et 13 sont en cours d'étude.

Opérations achevées et mises en service (4) :

- RD 1001 – Accès au SDIS pour 790 000 €
- RD 1330 – Carrefour AUMONT/APREMONT pour 3,8 M€
- RD 1330 – Carrefour de la Faisanderie pour 1,5 M€
- RD 1016/540 – Carrefour de NEUILLY SOUS CLERMONT pour 5,4M€

Opérations en phase projet ou travaux (4) :

- RD 1032 – Liaison RIBECOURT/NOYON
- RD 981 – Déviation de TRIE CHATEAU
- RD 929 – Déviation de NEUILLY EN THELLE
- RD 12/RD 931 – Liaison BRESLES/BAILLEUL
- RD 901 – Déviation de TROISSEREUX
- RD 1001 – Voie d'accès à l'aéroport de Beauvais/Tillé
- RD 44/RD 137 – Déviation de MOUY
- RD 932 – Voie de contournement de THOUROTTE

Les projets importants pour 2013

Les études qui ont été engagées (voir ci-dessus) seront poursuivies dans l'objectif de déposer en 2013 au Préfet de l'Oise les dossiers d'enquête publique :

- des opérations de mise à 2x2 voies :
 - . de la RD 200 entre les AGEUX et NOGENT-SUR-OISE,
 - . de la RD 1330 à SENLIS,
- de l'aménagement du carrefour de la pierre blanche à CREIL et SAINT-MAXIMIN sur les RD 1016 et 201 ;

étant précisé que le dossier de la déviation de MOGNEVILLE sur la RD 62 a, quant à lui, été déposé en 2012.

Les études préalables à la déclaration publique (DUP) seront engagées pour :

- la déviation de CROUY-EN-THELLE intégrée à la liaison CREIL/CHAMBLY pour un montant de 13 M€ TTC ;
- la déviation de CHEVRIERES intégrée à la liaison RN31/RN2 pour un montant de 30 M€ TTC ;
- la déviation de CREPY-EN-VALOIS intégrée à la liaison RN31/RN2 pour un montant de 55 M€ TTC ;
- la liaison RD 200 / RD 98 La Basse Automne intégrée à la liaison RN31/RN2 pour un montant de 50 M€ TTC.

Les travaux de la déviation de TROISSEREUX vont se dérouler dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé avec pour objectif à fin 2013 d'avoir levé, en préalable à la signature du contrat, les contraintes archéologiques, réglementaires et foncières.

Les travaux de la liaison RIBECOURT / NOYON et de la déviation de TRIE-CHÂTEAU vont se poursuivre avec la construction dans le cadre de la liaison de 6 ouvrages d'art et pour la déviation de TRIE-CHATEAU d'un ouvrage d'art au-dessous de la voie SNCF PARIS/DIEPPE.

Les déviations de THOUROTTE, NEUILLY-EN-THELLE et la liaison RD 12 / RD 931 dont les travaux ont été engagés dès 2012, seront mises en service en 2013 pour les deux déviations et au 1er semestre 2014 pour la liaison.

Les travaux de la desserte environnementale de l'aéroport de BEAUVAIS vont être engagés avec notamment la mise en service en 2013 du tronçon situé dans la zone agglomérée au plus près de l'aéroport.

Par ailleurs, 49 km de routes ont déjà fait l'objet d'un élargissement afin d'améliorer la sécurité. 3 carrefours accidentogènes ont été aménagés en 2012 et 3 nouveaux carrefours devraient être sécurisés en 2013. Au total depuis, 2008, ce seront **40 carrefours** qui ont fait l'objet de travaux.

Un programme important de rénovation des ouvrages d'art a été lancé. Après les ponts sur l'Oise qui revêtent un caractère stratégique (SAINT LEU D'ESSERENT, BORAN SUR OISE, PONT SAINTE MAXENCE), ce sont les ponts VNF qui sont rénovés tels que celui du RD 938 à NOYON ou encore le pont de SEMPIGNY/PONT L'EVEQUE.

1.2 - Des circulations douces et la Trans'Oise

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, le Conseil général a adopté en 2006, le principe de réalisation d'une voie de circulation douce, longue de 240 km, traversant le département de l'Oise d'Est en Ouest, appelée Trans'Oise.

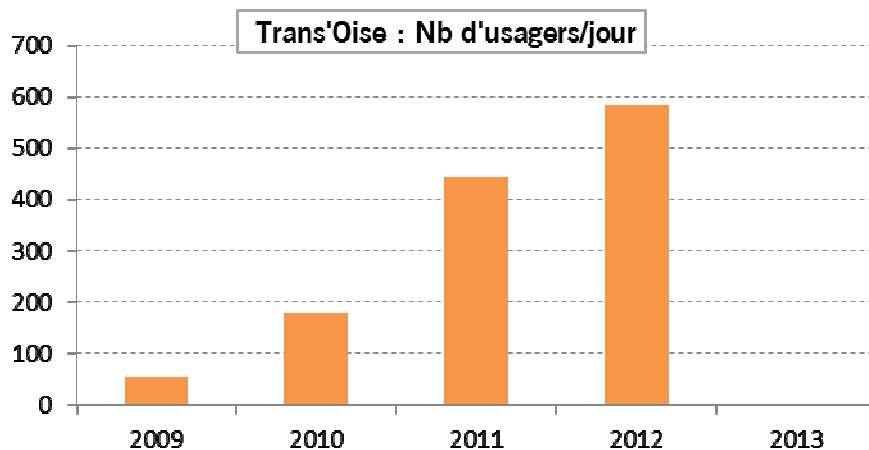
Depuis 2008, le démarrage de la phase travaux a été très rapide avec la construction de **78,7 km** à fin 2012 et le démarrage des travaux de 13,5 nouveaux km prévus en 2013.

section	longueur (km)	année de mise en service
Digue de PONTPOINT	3,2	2009
LANEUVILLE EN HEZ/GICOURT	3	2010
LACROIX SAINT OUEN / COMPIEGNE	4	2010
THERDONNE/HERMES	8,5	2011
MORU / VERBERIE	3	2011
PONTPOINT / SENLIS	8	2011
NOYON / AISNE	11,5	2011
THERDONNE/BRESLES	5,5	2012
BRESLES/LANEUVILLE EN HEZ	4,5	2012
THERDONNE/BEAUVAIS	2	2012
NOYON / SOMME	15,5	2012
SENLIS / ERMENONVILLE	10	2012
TOTAL	78,7	-

Le schéma directeur des circulations douces a été approuvé le 16 décembre 2010 et a permis d'ores et déjà d'aider les communes ou leur EPCI à notamment concrétiser les acquisitions foncières nécessaires aux projets de voies douces entre CREVECŒUR LE GRAND et ROTANGY, entre SAINT OMER EN CHAUSSEE et BLICOURT et entre MAREUIL SUR OURCQ et ORMOY-VILLERS auxquels s'ajoutent la traversée de SENLIS et la liaison SENLIS/CHAMANT ou encore la liaison LE MEUX/COMPIEGNE.

L'enjeu est maintenant de développer l'utilisation de ces nouveaux réseaux dans le cadre des déplacements quotidiens, domicile/travail-établissements scolaires. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été menées.

Les comptages réalisés ont montré une fréquentation croissante avec une moyenne fin 2011 de plus de 583 usagers/jour répartis en 54 % vélos et 46 % piétons.



1.3 - Les transports collectifs

Le département tient un rôle majeur dans le développement des transports collectifs et de l'intermodalité à l'échelle départementale et interrégionale.

• les transports interurbains et scolaires

Le département a engagé une refondation des transports collectifs publics sur son territoire. La mise en œuvre dès 2009 d'une tarification unique à 2 € comme prix maximum de référence à tout déplacement interurbain ainsi que la création de nouvelles lignes et le renforcement de celles existantes avec le maintien d'un minimum de liaisons pendant les vacances scolaires, en constitue l'élément phare. Le département confirme ainsi ses engagements en faveur du développement durable tels qu'affirmés dans son agenda 21 et sa volonté de concourir à la préservation du pouvoir d'achat des Isariens.

➤ Plus de **1,1 millions d'isariens** ont utilisé les lignes commerciales départementales (chiffres 2011).

➤ A cela s'ajoutent, plus de **7,2 millions de passagers** dans les transports scolaires.

Le département a par ailleurs une action majeure pour favoriser l'intermodalité, démarche unique dans la région Picardie.

Les projets importants pour 2013

- Créer le réseau de point de Rendez-vous Covoitur'Oise afin de faciliter le covoiturage ;
- Partager les frais de transports dans un contexte de renchérissement du coût des carburants ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Diminuer les zones de bouchons et de congestion à l'entrée des villes ;
- Développer le convivial.

• le Transport à la Demande OMTA

Outre notre programme de mise en accessibilité PMR des lignes interurbaines et l'organisation des transports scolaires particuliers d'élèves et étudiants handicapés, notre action en faveur de la mobilité pour tous est particulièrement exemplaire avec l'organisation du service de Transport A la Demande (TAD) Oise Mobilité Transport Adapté (OMTA) opéré par la société Libéole qui permet aux personnes lourdement handicapées de se déplacer en toute liberté sur le territoire départemental sur des plages horaires très larges.

➤ Plus de 3 500 adhérents (+ 6 % par rapport à 2011), pour une moyenne de 1000 utilisateurs réguliers qui ont effectué 124 281 voyages, dont 21 262 en zone et 103 019 en zone interurbaine pour 1 700 220 km en interurbain (- 15,7 % par rapport à 2011).

• le Transport fluvial

Les travaux de construction du port fluvial de LONGUEIL SAINTE-MARIE ont débutés en septembre 2012.

La mise en service est prévue en octobre 2013.

C'est un projet très ambitieux d'un montant de 16,2 M€ auquel le département participe à hauteur de 2,6M€. Les prévisions font état du 20 000 containers et 280 000 tonnes de granulats à l'horizon 2018.

Le département est également partie prenante active dans le projet du Canal Seine Nord Europe en apportant plusieurs contributions aux livres blancs notamment en défendant la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs d'insertions et de développement de l'économie locale.

De plus le département, après avoir participé à hauteur de 7 M€ à la rénovation des écluses intervient dans le projet de mise à grand gabarit de L'Oise aval dont les études menées par voies navigables de France sont en cours. Ainsi ce sont plus de 2 M€ que consacre le département à ce projet.

• des aménagements respectueux de l'environnement

Ces aménagements font l'objet d'une large concertation et le département a pris des initiatives pour compenser les impacts des projets sur l'environnement avec :

- l'établissement de partenariats (les organisations représentant les exploitants agricoles, la chambre d'agriculture et la SAFER) pour faciliter la constitution de réserves financières nécessaires aux grands projets métiers ;
- la conclusion d'un second accord avec l'Office National des Forêts pour favoriser le développement des voies douces et notamment de la Trans'Oise sur les routes forestières ;
- la préservation des biocorridors fait l'objet de concertation régulière avec les associations et les représentants du Parc Naturel Régional ;
- la poursuite de l'entretien durable du patrimoine par une gestion différenciée des bords de routes dès que la richesse patrimoniale du site le justifie.

Les projets importants pour 2013

- En 2013, à travers un nouveau plan de mobilité alliant tous les modes de transports pour répondre à tous les enjeux des déplacements, le département à l'ambition de donner aux Isariens des solutions permettant de rendre la mobilité courante comme ce fut le cas pour l'eau ou l'électricité.

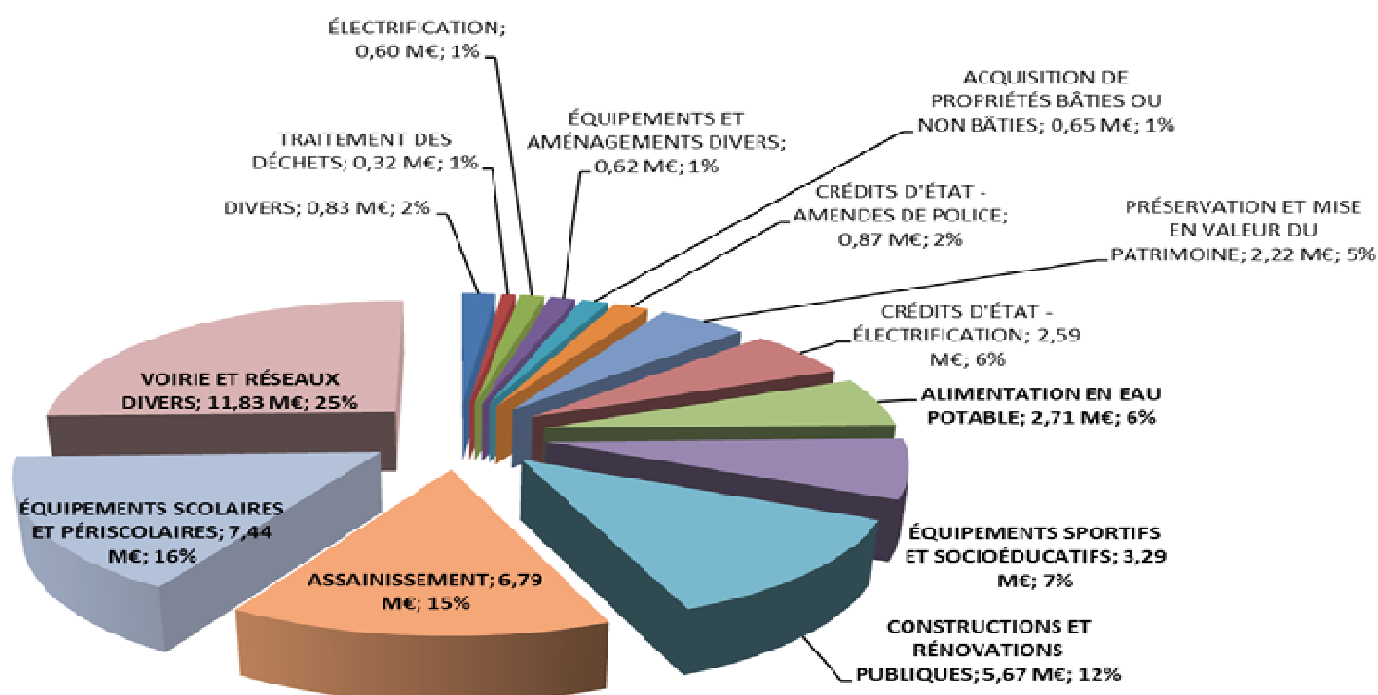
2 – Soutenir le développement durable des territoires

2.1 – Favoriser les projets communaux et intercommunaux

Fortement impliqué aux commandes des communes et de leurs groupements, avec un budget de 45 M€ en AP/ CP, le Conseil général s'est attaché à apporter des aides diversifiées qui répondent aux priorités locales.

Grâce à un **dispositif largement ouvert**, l'aide aux communes a permis de financer des projets relevant tant des priorités départementales que des préoccupations communales :

Répartition des subventions 2012



Les financements du Conseil général sont en majorité (86%) mobilisés pour les travaux relatifs aux VRD, à l'eau potable, l'assainissement, les constructions publiques, les équipements scolaires et périscolaires, les équipements sportifs, le patrimoine public.

Un point particulier est à souligner pour l'aide apportée **aux équipements dans le cadre des contrats aidés**. En 2012, le montant des subventions octroyées a plus que doublé sur 1 année (111 K€ votés contre 46 K€ en 2011), du fait de la nette augmentation du nombre de dossiers votés (64 contre 34 en 2011).

Enfin, **le plan départemental de soutien à l'économie par l'investissement**, appliqué pour les travaux relevant des programmes non prioritaires a été maintenu. Ainsi, 3 103 056 € supplémentaires ont été injectés dans l'économie locale, ce qui a concerné 211 communes ou groupements de communes.

➤ 448 communes bénéficiaires d'une subvention (65% du total des communes du territoire)
942 subventions votées

➤ 46,4M€ de subventions octroyées (dont 3,4 M€ de crédits d'Etat)

Montant moyen des subventions votées : 49 289 €

➤ 56% des subventions octroyées concernent : les VRD, les équipements scolaires et périscolaires et l'assainissement

➤ 41 collectivités ont bénéficié de l'aide aux équipements (dans le cadre des contrats aidés) pour 64 contrats aidés

Les projets importants pour 2013

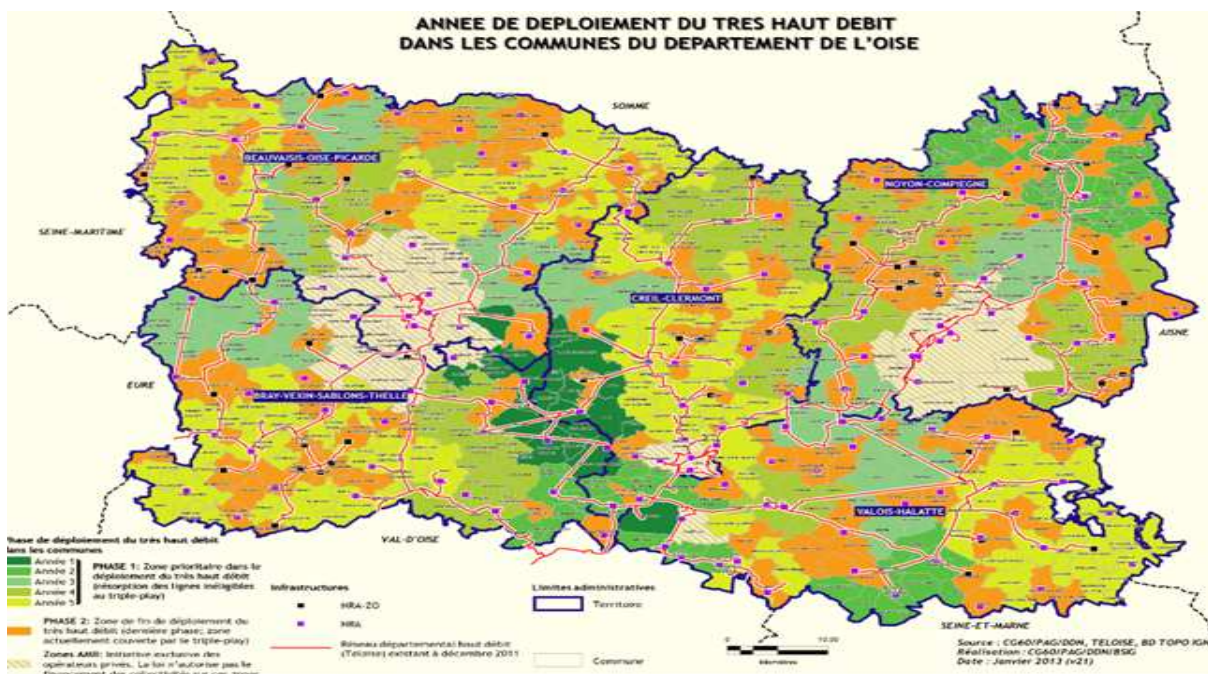
- contribuer au développement économique et à l'investissement local (156 M€ de travaux financés sur l'année soit 3,39 € de travaux réalisés pour 1 € de subvention) ;
- permettre aux communes de satisfaire les besoins de leurs habitants en termes de cadre de vie (participation au financement d'équipements et infrastructures sportifs, culturels, éducatifs, ou au financement pour la création de services et commerces de proximité) ;

- rendre opérationnel le nouveau guide des aides aux communes ;
- porter une attention particulière aux priorités départementales que sont : le Numérique, le maintien de l'activité en milieu rural, les investissements scolaires, la politique du logement et l'attractivité économique.

2-2 – Haut débit, un département exemplaire

Le très haut débit, c'est parti

Après avoir couvert l'ensemble du territoire en haut débit ADSL à 512 kb/s, il s'agit maintenant de passer à la vitesse supérieure pour favoriser le développement des usages que tout le monde estime incontournable, aussi bien les particuliers que les entreprises et de lutter du même coup contre la fracture numérique. Vote à l'unanimité le 21/05/2012. Le schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) fixe les modalités départementales du très haut débit. Avec ce réseau très haut débit, 200 fois plus rapide que l'ADSL, le Département se montre à la hauteur des enjeux de demain en prenant dès aujourd'hui une longueur d'avance. L'Oise confirme ainsi son engagement et sa position de pionnière dans l'aménagement numérique, acquise depuis 2004 en matière de haut débit.



10 ans seront nécessaires pour installer le très haut débit dans le département.

641 communes sont concernées, c'est-à-dire toutes les communes du Département hors des zones réservées aux opérateurs privés.

278 500 prises individuelles à installer pour raccorder tous les foyers de l'Oise.

10 000 Kilomètres de réseau de fibre optique à créer pour desservir les abonnés.

263,5 millions d'euros seront investis sur 10 ans.

La technologie retenue est le FTTH, ou raccordement par fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné qui autorise des débits au-delà de 100 Mb/s, soit 200 fois plus rapide que le standard ADSL (512 Kb/s) et dont il sera difficile d'atteindre les limites. Ceci afin de répondre efficacement au développement des usages et des services numériques qui nécessitent toujours plus de débits (triple play, TV HD, e-éducation, e-santé, e-commerce, télétravail...). D'ici à 2012, tous les foyers auront accès à ce réseau de nouvelle génération.

C'est là un principe d'égalité auquel le Conseil général est doublement attaché sur cette opération : non seulement les Isariens auront tous accès à la fibre quelle que soit leur situation géographique, mais en plus ils y contribueront tous pour un même montant. L'effet de péréquation joue à la fois sur l'accès et sur le coût. Une manière de montrer que le très haut débit est un service public indispensable à la vie quotidienne et au développement des territoires, auquel tous les citoyens ont droit.

Quant au financement, le Conseil général en assure la part la plus significative (8 millions d'euros chaque année) aux côtés de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Les communes seront également invitées à participer pour une part moins importante calculée de façon homogène sur tout le territoire. Soit 370 € par foyer, seulement le tiers du coût moyen d'un raccordement.

Entre le 25 octobre et le 22 novembre 2012, une série de cinq réunions préparatoires ont été organisées pour présenter le projet à l'ensemble des maires. L'objectif étant d'informer les municipalités du calendrier et des conditions de déploiement. Une forte mobilisation des élus locaux et en particuliers des maires a été constatée, bien conscients des enjeux pour leurs administrés. Résultat : fin 2012, les communes étaient déjà 14 à avoir délibéré en ce sens.

Enfin, le choix du même Syndicat Mixte Oise Très haut Débit (SMOTHD) pour mener à bien cet investissement d'avenir permettra une mutualisation de moyens et des économies d'échelle de nature à accélérer le déploiement de ce réseau.

3 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes

3.1 – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS de l'Oise de 1^{ère} catégorie est chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement.

A ce titre, il exerce les missions suivantes:

- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- la lutte contre l'incendie ;
- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

Le département est le premier contributeur du SDIS, ce depuis 2007. Cette contribution s'est élevée à 29 443 820 € pour l'exercice 2012 contre 16 800 000 € en 2004, soit une évolution de la contribution du département de plus de 73 % sur les huit dernières années.

La mise en place des moyens humains et matériels répond aux besoins liés à l'activité opérationnelle, autrement dit aux interventions.

En 2012, le SDIS a enregistré 61 739 interventions sur l'année (soit + 1,92 % par rapport à 2011 avec une part prépondérante du secours à personne (46 817) qui représente 75,8 % des interventions contre 11,8 % pour le feu.

3.2 - Les secours aux plus vulnérables

➤ La CRIP

- ➔ **Missions :** Recueillir et centraliser des Informations Préoccupantes (IP) et des copies de signalement, orienter et conseiller les professionnels et partenaires.

➤ **Bilan 2012** : En moyenne ce sont plus de 151 informations préoccupantes qui sont traitées chaque mois en 2012. 3 502 enfants ont été concernés par une IP. La moyenne mensuelle des IP est de 170. Le recueil des IP s'est fait à hauteur de 44 % par la CRIP et 56 % par les MSF.

➤ **La téléalarme**

Le nombre d'adhérents de la téléalarme continue de progresser sensiblement sur l'année 2012 pour atteindre pratiquement 8 738 abonnés.

Dans la majorité des cas le concours d'une priorité (famille/voisin) reste suffisant (78 %). La participation des services de police (16 contacts pour l'année 2010) est rare. Par ailleurs, 22 % des interventions entraînent l'engagement d'un service de secours (sapeurs-pompiers et/ou SAMU).

3.3 - Les casernes de gendarmeries

2012 a également vu la prolongation du programme engagé par le département pour la construction de gendarmeries (2,2 M€) afin d'améliorer la sécurité des Isariens (livraison de la gendarmerie à NOAILLES, début des travaux de la gendarmerie à SAINT LEU D'ESSERENT qui sera livrée au 2^{ème} semestre 2013).

Ce programme se poursuit en 2013 (6,2 M€) : début des travaux d'extension de la gendarmerie à LIANCOURT, finalisation des études pour les gendarmeries à BRESLES et BRETEUIL.

Pour ces investissements, le département a perçu en 2012 une subvention de 340 494 € de l'Etat.

En parallèle, les loyers ont représenté, pour la même année, une recette pour notre collectivité de 1 935 462,48 €.

C – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL

1 – Pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources

1.1 - La préservation et le maintien des milieux naturels

• Les ENS

En plus de ses actions propres, notamment sur les deux propriétés départementales, le marais de SACY et la forêt de THIESCOURT, le Département a mis en place **des dispositifs pour une action en partenariat avec les collectivités, associations et particuliers** :

L'aide à l'acquisition : le Conseil général a contribué à hauteur de 31 800 € à l'achat de 7 ha d'ENS par des collectivités menant une politique de maîtrise foncière de leurs espaces naturels.

L'aide à l'aménagement et la restauration (170 000 € dont 96 000 € pour les forêts domaniales) a permis la réalisation de travaux importants afin de retrouver un bon état écologique de 50ha de zones humides, 129 ha de forêts privées et de 51 sites (plus de 700ha) gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) ainsi que la mise en place d'aménagements adaptés à l'accueil du public sur les ENS.

L'aide à l'entretien et à la valorisation à travers une convention avec l'Office national des forêts (ONF), 30 000 ha de forêts domaniales ont été entretenus pour un coût de 170 000 €. Il a également participé à hauteur de 151 700 € à l'entretien et à la valorisation (sorties nature, supports pédagogiques...) de forêts privées et des sites gérés par le CENP.

• Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France

En 2012 le Département a également participé à la révision de la charte du **Parc Naturel Régional Oise Pays de France**, dont il a soutenu l'activité à hauteur de 563 765 €.

1.2 - La protection de la ressource en eau

• L'eau potable:

Le Conseil général a soutenu **52** projets pour un montant total de **2,7 M€** d'aide versée pour les études préalables aux travaux liés à la ressource et à la distribution en eau. (Crédits aides aux communes)

➤ seuls 10 captages sur les 286 du département n'ont pas encore de déclaration d'utilité publique (DUP).

• L'assainissement:

A ce jour, la répartition des communes entre assainissement collectif et assainissement non collectif est de l'ordre de 50 %, mais en termes de population cela représente 85% en assainissement collectif et 15 % en assainissement non collectif.

➤ 93 dossiers d'assainissement ont été instruits pour un montant total de subvention de **6,7 M€** et ont permis la construction de **6** nouvelles stations d'épuration.

• La lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques :

Le Conseil général de l'Oise participe à l'entretien / restauration des cours d'eau et à la lutte contre les inondations en étant membre de l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire, avec un montant total de participation accordée en 2012 de 733 169 €. Le Département est aussi membre de l'Institution Interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme de Gestion et de Valorisation de la Bresle, avec une participation en 2012 à hauteur de 23 600 €.

12 maîtres d'ouvrage rivière aidés au titre de travaux en rivières pour un total de 151 500 €

➤ 250 primes au piégeage des rats musqués, destructeurs de berges de cours d'eau répartis sur 3 piégeurs agréés, pour un montant de 449 €.

1.3 - La réduction des déchets et leur valorisation

Depuis juillet 2012, Conseil général de l'Oise poursuit son engagement en faveur de la prévention et de la gestion des déchets sur son territoire avec la création de l'**Observatoire départemental des déchets**.

Pour se conformer aux nouvelles exigences règlementaires, le Département a élaboré son cahier des charges en 2012 du **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND)** qui se substitue au PDEDMA, ainsi que son **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PDPGDBTP)**.

1.4 - Développer les autres actions en faveur de l'environnement

• L'éducation à l'environnement :

Soutien aux initiatives suivantes:

- Le fonctionnement de 12 associations, pour un montant total de 65 750 €.
- Ponctuellement sur des projets d'exposition ou de sensibilisation à l'environnement et au développement durable 17 associations ou collectivités du département, pour un montant total de 321.994,61 €.
- La mise en place d'actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement et au développement durable comme le programme Jeunes éco-citoyens.
- Participation à la journée Oise fête la nature et le développement durable ainsi qu'à la manifestation départementale « L'Oise Verte et Bleue ».

• Les énergies renouvelables/climat :

Etablissement d'un **bilan des émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine et de ses services** finalisé en juillet 2012. A partir de son bilan carbone s'élevant à 104 000 téqCO₂, le Conseil général a adopté, en Commission Permanente du 17 décembre 2012, son **Plan Climat Energie interne (2012-2015)**, composé d'une vingtaine d'actions pour atteindre une baisse de 20 % des émissions de la collectivité d'ici 2020.

• L'Agenda 21:

En juin 2012, l'Agenda 21 départemental a fait l'objet d'un bilan de son programme d'actions et d'une évaluation menés en interne auprès des directions opérationnelles et en externe en lien avec le Conseil de Développement Durable de l'Oise.

Pour la seconde année, le Conseil général de l'Oise a présenté en Assemblée départementale d'octobre 2012 son **rapport sur la situation en matière de développement durable**, lors du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

• L'écocitoyenneté:

En 2012, les membres du **Conseil de Développement Durable de l'Oise** (CDDO) ont travaillé sur 4 grandes orientations départementales que sont :

- le Plan départemental de l'Habitat et la précarité énergétique,
- le centre culturel de rencontre Jean-Jacques Rousseau, son accessibilité pour tous et la gestion écologique du parc,
- le projet de rénovation du musée départemental et le développement des publics autour du parcours muséographique,
- la promotion des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées à l'aide d'outils numériques et de la domotique sécuritaire.

Dans le cadre du suivi de la politique de développement durable, le CDDO a également participé à l'évaluation de l'Agenda 21 départemental et l'élaboration d'indicateurs du développement durable.

2 – Garantir le cadre de vie des Isariens

2.1 - Soutien à l'activité économique

Face aux effets de la crise, le Conseil général a renforcé sa politique volontariste en faveur de l'emploi : créations d'emplois aidés, aides à l'immobilier d'entreprise, soutien à la filière agricole, agro-alimentaire, artisanale et aux commerces de proximité.

Conseiller, orienter, accompagner les porteurs de projets d'une part, soutenir l'implantation et le développement d'entreprises d'autre part ces deux axes ont constitué, en 2012, nos priorités d'actions.

→ Nos aides à l'immobilier d'un montant de 182 500 € ont permis de contribuer à la création sur les 5 ans de 83 CDI (AGCO, LEMARIE, BOSTIK).

→ Le soutien à 8 structures (plateformes France Initiative/BGE-Le Roseau/Chances dans l'Oise) à hauteur de 243 500 € nous a permis de peser sur la création d'entreprises et de contribuer à l'animation du territoire.

Un autre chantier a été ouvert grâce au groupe de travail GEOPICARDIE dans l'objectif de créer une base de données avec géolocalisation, répertoriant les zones d'activités, les bâtiments vacants..., avec l'ambition de répondre de façon réactive aux demandes potentielles des investisseurs. (*110 zones en cours de commercialisation- 1200 ha de terrains disponibles*).

Un travail sur les filières structurantes a également été entrepris :

- L'agroalimentaire/ Un travail en collaboration avec l'association Agrosphères (25 000 euros de subvention) pour faire émerger ou accompagner des projets en développement est en cours. L'agroalimentaire reste une des filières importantes du territoire et apparaît comme une filière qui mérite de pouvoir être accompagnée de façon collaborative avec l'association Agrosphères.

→ 9 projets de développement ou implantation susceptibles de voir le jour ont été recensés en 2012.

- Les Eco activités/ Un premier travail d'identification d'un état des lieux de cette filière et de recensement des entreprises potentiellement concernées se fait actuellement. La région Picardie en lien avec le département de la Somme souhaite pouvoir développer et structurer cette filière sur l'ensemble de la Picardie.

Le Conseil général a, dans le cadre de la reconversion du site militaire de défense de Noyon, apporté une contribution financière de 4 M d'euros. Ce projet de reconversion s'appuie essentiellement sur la création du parc d'activités " INOVIA", lié aux éco-activités.

Les projets importants pour 2013

- Poursuivre les actions renforçant l'attractivité du département ;
- Développer des filières porteuses de développement telles que la filière de l'agro-alimentaire, la filière des éco-activités... ;
- Créer et mettre en œuvre des outils de développement économiques et de marketing territorial ;
- Renforcer les partenariats économiques.

2.2 - Le soutien du développement touristique

Dotée d'un plan départemental opérationnel d'actions touristiques de la destination Oise (2012-2014) qui s'articule autour de 20 actions déclinées en 4 axes :

1. Renouveler l'attractivité de l'offre touristique Isarienne,
2. Renforcer la performance de l'accueil dans toutes les composantes de la chaîne de consommation touristique,
3. Mobiliser les communautés d'acteurs autour d'une filière touristique et innovante,
4. Développer une stratégie de communication touristique,

Nos principales actions 2012 ont porté sur :

- Le soutien au développement de l'hébergement touristique sur le territoire isarien avec l'aide à la création, rénovation d'hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels)
 - 18 projets financés pour 242 500 € contribuant au maillage de l'hébergement sur le territoire, qui témoignent d'une véritable reprise d'activités par les porteurs de projets à un moment où l'hébergement touristique doit être développé dans l'Oise pour répondre également à une demande importante relative au tourisme d'affaires.
- Le renforcement de l'accessibilité de l'ensemble des sites de tourisme et de loisirs grâce à la promotion du label « tourisme et handicap » :
 - 5 projets subventionnés pour 31 804,02 €
 - 42 sites et structures labellisés au total
- La mobilisation d'un réseau actif d'acteurs touristiques par l'aide à la mise en œuvre des actions de développement touristique portées par les offices de tourisme ou communautés de communes
 - 10 Offices de Tourisme et 3 EPCI soutenus pour 95 000 € recouvrant un soutien à la réalisation de nombreuses brochures, guide touristique (y compris en langue étrangères...), contribuant à une meilleure connaissance du territoire et à sa promotion.
 - un soutien important à l'organisation de manifestations touristiques d'envergures (ex : 35 clochers en vallée de l'automne, marché aux fruits rouges de Noyon...).

L'organisation d'événementiels reconnus, constituent autant de facteurs d'attractivité de l'Oise.

→ 18 500 visiteurs en 2012, pour l'Oise verte et bleue un événementiel spécifique qui mobilise nombreux bénévoles pour la réussite de ce weekend.

→ 29 communes primés au concours villes et villages fleuris et 47 particuliers primés.

Après une première phase de déploiement des Relais Informations Services (**61 RIS implantés**), un nouveau travail de réflexion pour l'implantation de panneau signalétique a été enclenché relatif à la signalisation touristique Trans'Oise (à court terme) et à la signalisation autoroutière (à plus long terme). Il s'agit de pouvoir, dès 2013, jalonner la Trans'Oise de panneaux d'accueil, de panneaux explicitant des sites remarquables de donner aux pratiquants de circulations douces l'envie d'aller découvrir des sites majeurs (forêts, châteaux...).

Les projets importants pour 2013

- Valoriser l'Oise comme destination touristique à part entière ;
- Développer des filières porteuses de développement telles que le tourisme d'affaires, le tourisme de mémoire, le tourisme fluvial, le tourisme à vélo... ;
- Renforcer le positionnement de l'Oise Verte et Bleue et dynamiser le concours Villes et Villages Fleuris ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une signalétique de qualité sur le territoire permettant de fluidifier la circulation des Isariens et des touristes et d'améliorer l'information sur les richesses patrimoniales, naturelles du territoire.

D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D'AVENIRS

1 – La jeunesse, public privilégié du Conseil Général

Le département met également en œuvre un ensemble d'actions contribuant à la réussite des jeunes qui vont bien au-delà de ses compétences obligatoires en couvrant tous les champs de l'apprentissage.

1.1 - Le collège numérique une réalité

L'ensemble des aménagements entrepris depuis 2004 a fait du collège numérique une réalité dans l'Oise en 2012 :

→ L'amenée du Très Haut Débit dans tous les collèges, conjuguée à l'achèvement du programme de câblage «voix-données-images », pour tous les établissements a facilité l'accès aux ressources en ligne

→ Le recours par les enseignants et l'administration des collèges à l'espace numérique de travail (ENT) départemental et la plateforme d'aide aux devoirs ont contribué à une plus grande liaison entre le collège et les familles

→ Le dispositif Ordi60, initié en 2009, a permis, pour la 4ème saison, de doter début 2012 l'ensemble des 11 000 élèves des classes de 6ème des établissements publics et privés. Ainsi, la totalité des niveaux de la 6^{ème} à la terminale en est-elle dotée, bien que les lycées échappent à la compétence du département.

→ 8 collèges ont été dotés de matériel informatique, dans le cadre d'un appel à projets qui sera renouvelé en 2013 afin d'impliquer fortement les équipes éducatives ; dans le même temps 23 collèges ont bénéficié d'une remise à niveau de leur parc informatique, l'ensemble des dépenses étant de l'ordre de 489 000 €.

→ L'accompagnement et les formations aux usages, tant pour les enseignants (avec le concours du CRDP) que pour les parents et les élèves se sont prolongés en 2012.

1.2 - La réussite éducative des jeunes Isariens

Des actions d'accompagnement ont été conduites par le département en mai /juin 2012, portées dans le cadre de 14 réunions avec 9 maisons du Conseil Général au profit de plus de 831 familles, parents d'élèves des classes de CM2 pour leur présenter avant la rentrée scolaire de septembre l'ensemble des dispositifs du département intéressant les des familles des collégiens.

Le dialogue renforcé du département avec les autorités académiques a conduit en 2012, après une évaluation des dispositifs en place, à des adaptations de l'offre éducative au profit de la généralisation du montage de projets par les équipes éducatives pour 2013.

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, les PEL et les dispositifs tournés vers l'éducation au développement durable, l'éducation à la santé, la lutte contre les discriminations, l'éducation à la citoyenneté avec le Conseil général des jeunes, l'éducation aux médias, la lutte contre les difficultés de lecture, l'orientation scolaire - et donc professionnelle - et le dispositif mémoire et histoire ont placé 15 527 élèves en situation d'acteurs.

Préparer l'avenir c'est aussi favoriser l'esprit d'initiative, développer l'autonomie et susciter la mobilité des jeunes afin de les enrichir des outils et des expériences nécessaires sur le marché de l'emploi, favoriser leur insertion professionnelle et sociale et leur donner de l'ambition.

Près de 2 000 jeunes Isariens ont ainsi bénéficié de ces dispositifs (Jeunes talents de l'Oise, Défi-Oise, aide à la mobilité internationale, aide au permis de conduire) en 2012 sachant que ce dernier qui a concerné plus 12 300 depuis 2006 demeure une action phare dans le domaine de la jeunesse.

1.3 - Des moyens budgétaires équitables pour le fonctionnement des établissements et des conditions de travail et une qualité de vie au cœur des préoccupations du département

En 2012, le département a accordé pour leur fonctionnement 8 892 395 € aux collèges publics et a soutenu les établissements dans le cadre d'un dialogue de gestion constructif par l'octroi des dotations complémentaires à hauteur de 536 260 €.

Le protocole d'accord a été renouvelé avec les 14 collèges catholiques privés sous contrat d'association ; ces derniers ont été dotés à hauteur de 2 904 448 € au titre du forfait d'externat et à hauteur de 650 000 € au titre de la loi Falloux pour les investissements immobiliers.

Le département a procédé au renouvellement et au complément du matériel et du mobilier des 66 collèges publics pour un montant de 438 855 €.

L'environnement de travail des collégiens est également une préoccupation du département. En 2012, les critères de répartition des ressources humaines ont été travaillés afin d'assurer l'équilibre et adéquation entre missions à accomplir et les effectifs le permettant. Cette gestion quantitative s'accompagne non seulement d'une montée en compétences des 635 agents TEPLE par les formations dispensées mais aussi par le management partagé avec leurs autorités *fonctionnelles*.

La fin de l'année 2012 aura vu le lancement de l'opération « 2013 – Année collèges » portée conjointement avec le pôle en charge des ressources humaines : il s'agira de rencontrer, sur leur lieu de travail, chacun des agents TEPLE, dans le cadre d'entretiens confidentiels et conviviaux, chaque entretien étant conduit en partenariat avec les représentants du personnel, dans le plus pur paritarisme avec l'administration départementale. Cette démarche permettra d'évaluer les conditions de travail des agents TEPLE et de planifier les mesures d'amélioration qui apparaîtront nécessaires.

1.4 - Le département, premier restaurateur de l'Oise

La restauration est un élément majeur de l'action éducative départementale au titre de l'amélioration continue de la qualité des repas, des investissements et de la mise en œuvre de la cuisine centrale de Liancourt, et des actions en matière d'éducation au goût des collégiens.

Ainsi en 2012, le département reste le premier restaurateur de l'Oise avec 26 650 repas par jour, soit 4 000 000 repas pour l'année, servis dans les collèges publics.

Ce défi quotidien d'un service de haute qualité a nécessité tout au long de l'année 2012 de :

- Recruter, former les moyens humains des 66 services de restauration, qu'ils soient traditionnels ou satellites, et d'animer ce réseau de professionnels ;
- Accompagner techniquement, financièrement ou via de la communication des projets culinaires ;
- Veiller à l'entretien et au renouvellement des équipements et matériels, notamment pour rester en conformité avec les exigences sanitaires.

En service depuis septembre 2012, la cuisine centrale de LIANCOURT contribue à cet objectif d'excellence en matière de restauration scolaire. Elle permet de desservir les 14 collèges satellites dans le cadre d'un marché de services entre cap Oise et la société Elior, pour un besoin journalier de 5 000 repas.

Cette poursuite de la gestion qualitative de la restauration s'est accompagnée, en 2012, de la mise à jour du règlement départemental de restauration et de la poursuite de l'unification tarifaire.

Par ailleurs une mission d'expertise se développe afin de réduire les volumes de déchets issus des collèges, particulièrement ceux des services de restauration, d'accompagner les établissements

dans leurs actions et prendre en compte les incidences financières des redevances facturées à ce titre depuis 2012 par les établissements publics de coopération intercommunale.

L'aide sociale départementale à la restauration scolaire, mise en place en 2009 pour réduire les difficultés d'accès aux restaurants scolaires et aider les familles éprouvées par les effets de la crise, a bénéficié en 2012 à 5 630 collégiens boursiers nationaux internes ou demi-pensionnaires, pour un montant global de 496 669 €.

L'année 2013 verra également la mise en service d'un nouvel équipement sportif dans un cinquième collège public, en sus des quatre mis en service en 2012 (gymnases ou salles de sports semi-spécialisée).

1.5 - L'éducation et la politique sportive des jeunes

Avec un budget de 10 M€ en 2012, le Conseil général de l'Oise figure nettement au-dessus de la moyenne nationale (5,5 M€) des Conseils généraux français dans les dépenses sportives.

- 61 clubs sportifs de haut niveau et amateurs soutenus pour 2 500 000 €,
- 61 comités sportifs départementaux soutenus pour 1 200 000 €,
- par un panel d'interventions variées, 630 emplois concernant 313 associations ont été financés par le département pour une subvention globale de près de 900 000 €.

Fort de ce soutien, l'Oise est devenue une terre d'excellence sportive comme en témoigne la 1^{ère} médaille française (argent) remportée par la ciroise Céline GOBERVILLE, licenciée à l'AS Tir de CREIL au tir au pistolet à 10m ou la 5^{ème} place obtenu par Laurent Vidal sur le triathlon aux JO de LONDRES. D'autres performances collectives sont également à souligner comme l'accession en Elite (qui regroupe les 10 meilleurs clubs français) du Cercle des Nageurs Senlis Sud Oise Picardie en waterpolo, l'accession en CFA du Football Club CHAMBLY-THELLE ou bien le titre de vice-champion de France du Badminton Club CHAMBLY-OISE dès sa 1^{ère} participation dans l'élite française (Top 12).

La mise en place du coupon oise sport dès cette année sportive 2012/2013 a remporté un vif succès puisque 48 340 coupons ont été téléchargés sur le site du Conseil général et ont ainsi permis aux jeunes isariens âgés de – de 18 ans de bénéficier d'une réduction de 10 € sur le prix de la licence sportive souscrit auprès d'un club isarien (1900 recensés en 2012).

Le sport scolaire représente un enjeu important pour le département, au travers des 30 000 licenciés (soit plus de 15% du nombre total de licenciés) issus des 170 associations scolaires en primaires et secondaires, qui se concrétise par un soutien important par notamment la mise en place du challenge du Conseil général fort de la participation à hauteur de 77,62% (soit 22 300 élèves de cycle 3 issus de 936 classes pour le primaire) du 1^{er} degré et l'engagement de 52 collèges pour le secondaire.

Dans le domaine sportif, des événementiels reconnus tel que, depuis 2007, la manifestation « l'Oise fête les sports » qui se déroule sur plusieurs sites pour promouvoir sur une même journée le tissu associatif et permettre la découverte et les démonstrations de nombreuses disciplines sportives.

- 25 000 visiteurs (record de participation) et la mobilisation de 410 associations qui ont proposées 115 disciplines sportives différentes sur les 17 sites retenus pour cette 6^{ème} édition. Cette manifestation départementale a été une nouvelle fois finaliste nationale (3^{ème}) des Trophées de collectivités territoriales organisés par l'APELS (Agence Pour l'Education Par le sport).

A noter le succès du tournoi sportif départemental multisport qui a mobilisé 240 enfants issus de 33 équipes des accueils loisirs durant les vacances de pâques.

Enfin, avec le renouvellement du programme d'équipements sportifs de proximité, après 51 premiers équipements en service, 14 nouveaux sites ont d'ores et déjà été retenus au titre du 2^o programme.

2 – Garantir l'accès à tous à la culture

Le Conseil général développe une politique culturelle ambitieuse sur l'ensemble du territoire départemental, et en particulier en direction des zones rurales. A travers le soutien aux associations, l'organisation de manifestations, et l'éducation artistique, **il veille à ce que chaque isarien, quels que soient son âge, son lieu de vie et ses revenus, puisse bénéficier d'une offre culturelle riche, dense et accessible.**

2.1 – Le Musée départemental

Le Musée départemental de l'Oise est fermé en partie depuis 1997. La volonté du Conseil général est de rouvrir entièrement aux publics cet équipement culturel majeur du Département pour le deuxième semestre 2014. 2012 et 2013 correspondent donc à une phase de préparation active de cette réouverture rythmés par **les travaux de rénovation du Campanile, de la Porterie, de la Salle aux Sirènes et du Palais Renaissance (façade et aménagements muséographiques du premier étage)** ainsi qu'à la poursuite d'un programme d'actions culturelles ambitieux.

L'engagement des travaux de rénovation s'est précisé en 2012 avec le début du **chantier du Campanile**. Suivront au printemps 2013, le chantier **de la Salle aux Sirènes, de la Porterie**, puis ceux de **la façade et les aménagements muséographiques du premier étage du Palais Renaissance**. Parallèlement, **la construction des réserves** externalisées à Tillé devrait commencer à l'automne 2013.

Le chantier des collections et le récolement des œuvres se sont poursuivis.

244 œuvres ont été restaurées, liée à la préparation de la réouverture du premier étage du Palais.

Les prêts d'œuvres à d'autres institutions, en France ou à l'étranger, ont été nombreux, témoignant de la richesse et de l'intérêt des collections du Musée. Citons le prêt du tableau de Georges Sabbagh *Synthèse de Ploumanach* au **Musée d'Art Moderne du Qatar**, ou celui du *Vieux Pont Saint-Michel* de Corot à **Karlsruhe en Allemagne**.

2.2 – La Médiathèque départementale

La médiathèque départementale de l'Oise (MDO), par **son soutien aux 255 bibliothèques rurales ou péri-urbaines de son réseau**, joue un rôle essentiel d'animation et de diffusion culturelle sur l'ensemble du département et contribue à l'égal accès des Isariens aux sources d'informations, de culture, de formation et de divertissement.

- **56 680 prêts** (livres, CD, DVD, expositions, valises thématiques, tapis narratifs...). 2
- **8 000 demandes traitées** au service réservation. 2

- **05 personnes formées.**
- **05 déplacements** dans le cadre de mission de conseil et d'expertise.
- **200 personnes** dans les manifestations organisées par le MDO : **Festival Contes d'automne, BD Bus en fête**, et actions culturelles autour de **la résidence d'écrivain.**

2.3 – Le Parc Jean-Jacques Rousseau

Bilan 2012

En 2012 le parc Jean-Jacques Rousseau a été au cœur de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques ROUSSEAU, avec **18 440 visiteurs** contre 15 607 en 2011.

Le projet éducatif de Rousseau, proposé dans *Emile ou de l'éducation*, inspire de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle au sein du parc :

- **1 669 scolaires** ont participé à des activités pédagogiques
- **280 ateliers philosophiques** (contre 115 en 2011), appelés « **Goûters d'Emile** », se sont tenus au parc ou au sein des établissements scolaires environnants, dans des bibliothèques ou dans des structures sociales.

La première phase d'un programme de réhabilitation et d'aménagement de plus de 9 M€ a été inaugurée par Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education, le 28 juin 2012. Elle concernait la réhabilitation des parcours, des ponts, des fabriques et des paysages.

Les efforts du Département pour la restauration, l'aménagement et l'animation de ce lieu patrimonial d'intérêt majeur ont été récompensés le 5 janvier 2012. Le parc Jean-Jacques Rousseau s'est en effet vu décerné le label « **centre culturel de rencontre** » (CCR).

Cette labellisation a conduit à la création d'une association, le 2 juillet 2012. Elle est la concrétisation d'un partenariat fort entre le Département de l'Oise, la région Picardie, l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Valois, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et Oise Tourisme. **Cette association a pour mission de conduire un projet culturel, artistique et pédagogique exigeant et innovant.**

2.4 – Les Archives départementales

L'année 2012 a été marquée par une activité « classique » dans la plupart des secteurs (formation et conseils auprès des organismes producteurs d'archives publiques, collecte, classement, traitement matériel, reproduction/numérisation, salle de lecture, fréquentation du site Internet). En terme de service rendu au public, le nombre de réponses à des demandes de recherches ou d'informations par correspondance a, en 2012 encore, nettement augmenté : 1695. La moitié d'entre elles sont motivées par des raisons administratives.

C'est dans le domaine de l'action culturelle et éducative que le différentiel d'activité et de résultat d'une année sur l'autre est le plus frappant. **L'exposition « Scripturae. Mille ans d'écriture dans l'Oise » a connu la meilleure fréquentation observée depuis que les Archives départementales organisent des expositions (plus de 5000 entrées).** Associée à des ateliers d'écriture et de moulages de sceaux médiévaux, **elle a attiré un nombre record de scolaires** (2953 sur les 3739 scolaires accueillis aux Archives en 2012). Un colloque, consacré à l'érudit Louis Carolus-Barré et aux derniers travaux de recherche en philologie et codicologie médiévales, a réuni 90 personnes. Depuis septembre, les Archives départementales présentent une exposition consacrée au photographe

beauvaisien Léon Fenet (1839-1898). Dans le même temps, **les demandes de prêts d'expositions ont exposé** (25 demandes, correspondant *a minima* à 5000 visiteurs).

L'année 2012 fut aussi celle de l'innovation, avec la conception de l'**exposition virtuelle** « Scripturae », pendant numérique de l'exposition physique « Mille ans d'écriture dans l'Oise ». Cette exposition, mise en ligne en juillet, a été **primée par les Favorite Website Awards en septembre**.

2.5 – Les autres dispositifs favorisant l'action culturelle

- le soutien multiforme aux associations culturelles :

- **2 486 266 €** versés à **37 associations en contrats d'objectifs** : équipements culturels majeurs, grandes formations artistiques et principaux festivals du département.

- **1 144 273 € de subventions de fonctionnement** octroyées aux associations culturelles locales pour l'organisation de manifestations ou dans leur fonctionnement.

- **390 895 €** octroyés à **138 associations** au titre du programme **Vie Locale**.

- **287 500 €** versés à **36 associations artistiques** pour leurs travaux de création, de diffusion ou de mise en place de résidences d'artistes sur le territoire.

- **92 889,45 €** pour les **8 écoles de musique isariennes**.

- **59 770 €** pour soutenir **10 cinémas de proximité**.

- **15 150 €** pour **32 sociétés de musique** réparties sur l'ensemble du département.

- le soutien à l'éducation et à l'enseignement artistiques

L'outil essentiel du département dans ce domaine est **Le Contrat départemental de développement culturel (CDDC)**, mené en partenariat avec l'inspection académique et la DRAC Picardie.

- **431 070,36 €** pour favoriser la mise en place de **245 parcours culturels** dans le cadre du CDDC.

- **85% des collèges du département** et **7350 élèves** ont participé au CDDC.

L'étude menée par l'Observatoire des politiques culturelles sur l'année scolaire 2011-2012 conclue à l'efficacité globale des contrats de développement culturel. Pilier de la politique d'éducation artistique et culturelle du département, le dispositif CDDC est devenu incontournable dans les collèges de l'Oise. Depuis sa création, plus de 40 000 élèves ont pu découvrir et être sensibilisés aux arts vivants (théâtre, danse, cirque,...) comme au patrimoine du département.

- **25 800€** pour sensibiliser **6680 collégiens** au patrimoine cinématographique dans le cadre du dispositif national « **Collège au cinéma** ».

- le département, organisateur de manifestations culturelles et d'événementiels reconnus soutien à l'éducation et à l'enseignement artistiques

L'année a été marquée par les festivités liées **au tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau**. **Plus de 100 manifestations** couvrant tous les champs artistiques ont été programmées **sur l'ensemble du territoire isarien** et ont accueilli **près de 20 000 personnes**.

La 2ème édition du **Festival Oise en Scènes** organisée en partenariat avec les 4 scènes majeures de l'Oise (Beauvais, Compiègne, Creil et Noyon) a rassemblé **4585 spectateurs** contre 2955 en 2011 dont **800 personnes** sur des spectacles en tournée **dans les communes rurales**.

Près de 11 000 spectateurs ont assisté à 520 séances des Saisons du Cinéma, à travers 14 salles de cinéma partout dans l'Oise.

Fanfares en fête à FORMERIE, a rassemblé **plus de 2000 personnes et 700 musiciens** autour de concerts, défilés et aubades. Cette nouvelle édition a donné l'occasion à des publics ne pouvant se

déplacer de bénéficier d'un concert dans leurs murs. Ainsi **5 maisons de retraites et un foyer de jeunes de la Picardie Verte** ont accueilli des fanfares du Festival.

Les Journées du patrimoine ont rassemblé **plus de 9000 personnes** sur les différents événements organisés par le Département **partout dans l'Oise**. Outre les sites appartenant au Conseil général, des **installations d'arts numériques** étaient présentes sur trois sites: le Château de Pierrefonds, le Donjon de Vez et le Musée de l'Archerie à Crépy en Valois.

Avec le dispositif Trans'culture le Conseil général favorise l'égalité d'accès à la culture. En 2012, **3 000 personnes** ont pu ainsi bénéficier gratuitement de **60 déplacements** sur des manifestations culturelles départementales pour un budget de **25 634 €**.

L'année 2012 a également été riche en événements avec le **marché fermier (12.000 visiteurs)**, la **journée développement durable, jardin d'artistes, parcs & jardins (2500 visiteurs sur 7 sites)**, et le **marché de Noël** pour accompagner l'exposition **Mains et merveilles (5500 visiteurs)**.

Les expositions se sont succédées à l'Hôtel du département, avec **un succès important** pour celle consacrée à la commémoration des Lois Defferre et celle mettant en avant le service départemental d'archéologie « Vivre en ville dans l'Oise gallo-romaine ».

3 – Le dynamisme associatif du département, une réalité

Le soutien du Conseil général envers les associations se concrétise sous différentes formes, comprenant des aides financières, via les subventions, mais également un accompagnement au quotidien.

Les relais que sont les Maisons du Conseil général, au nombre de 16, étendues sur tout le département, constituent des lieux ressources pour les partenaires associatifs. Y sont dispensées des formations destinées aux bénévoles, gratuites et ouvertes à tous les membres d'associations, notamment sur les responsabilités incombant aux dirigeants, la comptabilité ou les outils numériques. Concernant ces derniers, des séances sur le réseau Oise et l'agenda Oisoscope sont également proposées, en complément de la formation à la création de blog ou site internet. Pour soutenir l'activité des plus de 11 000 associations isariennes, des ordinateurs réformés, des lots pour les manifestations sont mis à disposition, ainsi que des guides pratiques et juridiques et des kits de communication. Pour la 2^{ème} année consécutive, un agenda 2013 du bénévole associatif a été envoyé aux associations aidées par le Conseil général ; il comprend de nombreuses fiches pratiques, des informations sur les manifestations 2013 et met en avant l'engagement bénévole, à travers des « paroles de bénévoles ».

La soirée « L'Oise citoyenne », fin novembre, a également été l'occasion de valoriser les bénévoles associatifs, via la remise **des trophées et diplômes de l'engagement citoyen**. Dans le département, on dénombre en effet près de 100 000 bénévoles.

La coordination de la procédure d'instruction des subventions de fonctionnement a abouti au soutien, via ce dispositif, de 368 associations pour un montant de 3 107 265 € en 2012. Le montant total des aides aux associations, tous dispositifs confondus, étant de plus de 15 millions d'euros (plus de 1 900 associations aidées) sur l'année 2012.

Toujours en matière de soutien financier, des subventions ont été accordées :

- aux **associations d'anciens combattants**, qui contribuent au devoir de mémoire : 54 associations aidées pour un montant de 67 058 € ;
- aux **associations de loisirs**, qui contribuent au maintien du lien social et à l'animation du territoire : 155 associations aidées pour un montant de 137 125 €
- pour les **échanges internationaux**, qui contribuent à l'animation du territoire, à une meilleure connaissance d'autres cultures et aux échanges entre les pays : 93 demandes soutenues, pour un montant de 44 058 €.

Malgré un contexte contraint, le Département continuera à soutenir les associations dans leur action de devoir de mémoire, d'animation du territoire et de maintien du lien social, notamment dans les zones rurales. L'année à venir sera consacrée à la mise en place de nouvelles actions pour les associations, au plus près de leurs besoins : formations, accompagnement, temps de rencontres et échanges...Elle sera également consacrée à la progression vers un guichet unique, pour une meilleure visibilité et accessibilité de la collectivité départementale pour les associations.

E – LES RESSOURCES HUMAINES, LEVIER ESSENTIEL DE MISE EN OEUVRE DE NOS SERVICES AUX PUBLICS

1 – Le pôle Ressources humaines, garant de la qualité du service public local

Le Pôle Ressources Humaines est au service des agents départementaux qui œuvrent pour un service public local efficace, empreint des valeurs de justice sociale et de solidarité et volontariste en matière de politiques pionnières.

Les fonctionnaires départementaux apportent leur concours à la réalisation des politiques conduites par l'exécutif départemental. Les domaines de compétences sont très larges et variés : jeunesse, développement des infrastructures et de l'environnement ainsi que du rayonnement culturel et patrimonial du Département et concernent d'une manière ou l'autre, l'ensemble des habitants, à toutes les étapes de leur vie. Mais, par ces temps de difficultés sociales et économiques, le service public local doit mobiliser son action vers la population la plus fragilisée (enfance en danger, personnes âgées et handicapées, personnes en situation de précarité...). En proximité avec les Isariens, les agents départementaux accomplissent leurs missions sur tout le territoire départemental, avec efficacité.

Il est important de connaître les femmes et les hommes qui interviennent auprès des Isariens ainsi que les actions RH conduites pour améliorer leurs conditions de travail et leur permettre un épanouissement professionnel.

1.1 – Les effectifs départementaux

Après une évolution notoire consécutive aux transferts de compétences résultant de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les effectifs sont aujourd'hui stabilisés.

3 001 agents sur emplois permanents sont en activité au 31 décembre 2012.

Le taux de féminisation est de 66.28% et la moyenne d'âge de 44 ans et demi.

- Répartition par statut et catégorie

Effectifs	Statut	A	B	C	Total
Permanents	Stagiaires/Titulaires	307	738	1672	2717
	Contractuels	134	127	23	284
Non permanents	Contractuels	16	33	101	150
	Emplois aidés			45	45
TOTAL		457	898	1841	3196

- Les mouvements de personnel

Recrutements sur postes permanents	Départs sur postes permanents	Mobilité interne
138	129	127

- La répartition géographique des agents

L'affectation géographique et la répartition de tous nos agents sur le territoire isarien est un gage de proximité entre la collectivité territoriale et les usagers.

Ces agents sont répartis sur plus de 220 sites maillant le territoire du département, dont entre autres : 66 collèges, 22 unités territoriales départementales et centres routiers départementaux (UTD-CRD) et 15 Maisons du Conseil général (MCG).

- L'adéquation professionnelle/ poste

Cette adéquation est garantie par la gestion des emplois et des compétences (GPEC). L'accompagnement dans les parcours professionnels par des conseillers mobilité formés pour soutenir l'activité de nos agents, leur bien-être au travail est de fait, une qualité certaine de service public rendu.

Pour optimiser les compétences des services, la politique active en termes de gestion des emplois et des compétences se développe avec l'objectif de mettre en adéquation les professionnels les mieux adaptés aux postes actuels ou futurs. Il s'agit ici d'anticiper les besoins futurs des Pôles, tant lors de remplacement lors de départ des agents que lors de l'émergence de nouveaux besoins liés aux évolutions législatives, techniques ou d'expertises.

Cette adéquation poste/agent se réalise par le moyen d'actions de formation et de construction de parcours professionnel. Pour amener l'agent à devenir acteur de son projet professionnel, des conseillers en carrière et mobilité l'accompagnent.

• 126 métiers au service des Isariens

L'action du service public local se réalise par l'action des professionnels que sont, à titre d'exemple, les chargés d'accueil, médecins, infirmières, assistants socio-éducatifs, chargés de la protection et de la prévention de l'enfance, référents insertion professionnelle, cuisiniers, agents polyvalents de restauration, responsables de l'action culturelle, archivistes, jardiniers, chargés des réseaux et télécom, chargés de développement économique, chargés de l'habitat et du logement, agents d'exploitation, sont autant de professionnels au service des Isariens.

1.2 – La formation

• Les actions phares 2012

- Développement de la fonction managériale

36 actions de formations management ont été mise en place afin de permettre aux encadrants d'acquérir, de développer ou d'actualiser leur compétences.

- Formations en matière de santé et de sécurité au travail

Afin de répondre aux obligations légales et d'accompagner sa politique en matière de prévention des risques professionnels et de protection des agents sur leur poste de travail, la collectivité met en place chaque année un nombre important de formations en santé et sécurité.

En 2012, 479 agents ont bénéficié d'au moins une action de formation, 88 actions ont été mises en place pour un total de 1.248,5 jours.

A noter que 73 actions ont été dispensées par des formateurs internes.

- Dispositif de lutte contre l'illettrisme

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale dans la formation professionnelle des agents territoriaux. En ce sens le Directeur général des services a validé le dispositif d'accompagnement des agents sur les savoirs fondamentaux qui a débuté en mai 2012.

Ainsi 12 agents bénéficient d'un accompagnement individuel par le Service formation dont 4 suivent depuis le mois d'octobre 2012 la formation « Acquérir les bases de la lecture et de l'écriture » d'une durée de 20 jours à raison d'1 à 2 journées par semaine.

- Développement des compétences métiers

- « Professionnaliser l'accueil dans les collèges » poursuite des formations débutées en 2011
Objectif : aider les agents à prendre conscience du rôle clef de l'accueil, de gagner en aisance et en efficacité au téléphone et lors de l'accueil physique
Cible : tous les agents d'accueil des collèges

2011 : 5 sessions et 51 participants

2012 : 5 sessions et 53 participants

- Formation à destination des équipes dédiées emploi formation

Objectif : Pour accompagner la mise en place d'équipes dédiées dont les compétences permettront une réelle évaluation socio-professionnelle de la situation des allocataires du RSA et un accompagnement dédié vers et dans l'activité de l'emploi.

Cette formation est organisée de la façon suivante :

- Un module général pour l'ensemble des professionnels à former ;
- Un module spécifique « métier » pour les chargés de mission ;
- Un module spécifique « métier » pour les conseillers professionnels.

37 agents du Pôle Solidarité ont participé aux 3 groupes du module général et 2 groupes du module spécifique « métier » pour les chargés de mission représentant un total de 250 jours de formations.

• Les éléments statistiques

2 262 agents ont participé à au moins une action de formation en 2012 pour un coût total de 1 345 312 €.

1.3 - La reconnaissance professionnelle

Quel que soit leur engagement au service des Isariens, les agents ont besoin de reconnaissance professionnelle. Celle-ci se concrétise à travers différents dispositifs :

• L'évaluation

Outil managérial par excellence, ce rendez-vous de l'évaluation annuelle permet des échanges constructifs entre l'agent évalué et l'évaluateur. La notation a été définitivement abandonnée en 2012 au profit de l'évaluation. Visant à instaurer une dynamique d'amélioration continue de la qualité du service public, l'agent est ainsi évalué au regard des objectifs de l'année écoulée et prend connaissance de ses objectifs de l'année en cours. Des critères d'évaluation au regard de son investissement, de sa manière de servir lui sont alors attribués.

Répartition des entretiens d'évaluation par catégorie :

	Catégories			
	A	B	C	Total
Nombre agents concernés	426	793	1678	2897
% du nombre agents	14.7 %	27.4 %	57.9 %	100 %
Nombre entretiens	393	760	1594	2747
% entretiens	92.3 %	95.8 %	95.0 %	94.8 %

Il est satisfaisant de constater que la teneur de ces échanges a reposé sur des bases consensuelles et que la procédure en révision de l'évaluation a bien été appréhendée, puisque sur 2897 agents évalués, 11 recours hiérarchiques ont été introduits et parmi ceux-ci, seuls 4 ont été présentés en commission administrative paritaire (CAP), les autres ayant été résolus par la voie de la médiation.

• Les avancements de carrière

Dans un objectif d'équité et d'harmonisation des règles de promotions entre les agents relevant de la fonction publique territoriale et ceux relevant de la fonction publique hospitalière, les commissions administratives paritaires hospitalières, sont désormais organisées localement.

C'est ainsi qu'à l'issue des premières commissions organisées par le Pôle RH, 46 agents du Centre départemental Enfance et Famille (CDEF) ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

En termes d'avancement de carrière, les agents relevant de la fonction publique territoriale ont bénéficié d'avancements de grade et de promotions internes :

Catégorie	Nombre agents promus
A	25
B	67
C	164
TOTAL	256

Soit près de 10 % des agents titulaires.

• La résorption de l'emploi précaire

La mise en application des dispositions de la loi du 12 mars 2012 permet de pérenniser dans leurs fonctions, les agents qui détiennent certaines conditions d'ancienneté de service, selon deux voies qui se déroulent en deux temps :

La première étape a eu lieu en 2012. Elle a transformé 50 contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée.

La deuxième étape permettra en 2013, la titularisation par voie de sélection professionnelle.

• Les médailles d'honneur du travail

La remise des médailles est chaque année un rendez-vous important pour les agents qui se voient ainsi récompenser de leur engagement au sein du service public.

En 2012, Monsieur le Président du Conseil général a remis 243 médailles d'honneur du travail :

- 49 médailles d'or (30 ans de services);
- 87 médailles de vermeil (25 ans de services) ;
- 107 médailles d'argent (20 ans de services).

1.4 – La santé et la sécurité au travail

L'organisation de la santé et sécurité au travail se décline selon 3 axes :

- La médecine préventive
- La prévention des risques professionnels
- L'accompagnement et le soutien psychologique et social.

La médecine préventive et le soutien psychologique sont confiés à des prestataires externes. En matière d'accompagnement social en faveur du personnel, deux assistantes sociales sont à disposition des agents pour toute question d'ordre personnel, familial ou professionnel. En fonction des situations difficiles ou d'urgence, causées par des accidents de vie, il a été versé un montant global pour l'année 2012 :

- Près de 20 000 € de secours (pour 25 personnes)
- Près de 51 000 € de prêts sociaux remboursables (pour 50 personnes)

Compte tenu des évolutions démographiques et des phénomènes sociétaux, la préservation de la santé et du bien-être au travail est devenu un axe majeur pour le Conseil général et le pôle ressources humaines.

Dans le courant de l'année, un observatoire des risques psycho-sociaux a été créé ; cette instance paritaire, véritable émanation du CHS a un rôle global et collectif pour dégager - à partir d'indicateurs de santé au travail - des pistes d'action afin de prévenir les risques psycho-sociaux.

De même, une action forte a été engagée envers les personnels départementaux travaillant dans les collèges (TEPLE). Cette démarche appelée « 2013 – année collèges » a démarré dès le dernier trimestre 2012, elle consiste à rencontrer chaque agent (637) dans chacun des 66 collèges, afin d'établir un diagnostic global de l'organisation de leur travail et de renforcer le lien entre ces agents de terrain et le Conseil général employeur.

Toujours, dans un objectif d'optimisation, il a été décidé de réorganiser une partie du pôle RH en créant un véritable service de santé et conditions de travail avec l'internalisation de la médecine de prévention et la constitution d'une équipe pluridisciplinaire couvrant l'ensemble des champs de la santé et la sécurité au travail.

Au plan bâtementaire, le département a poursuivi, en 2012, son programme de modernisation et d'optimisation du patrimoine immobilier (12,6 M€) permettant l'amélioration de l'environnement du travail des agents pour un meilleur service public avec, notamment, trois nouveaux centres routiers départementaux qui ont été mis à disposition des personnels (CRD à CREPY EN VALOIS, CRD à RIBECOURT-DRESLINCOURT, extension du CRD à NOAILLES).

Grâce aux marchés à bon de commandes conclus par la Cap'Oise, des travaux d'amélioration ont également été réalisés dans de nombreux bâtiments départementaux. Le développement des contrats de maintenance s'est poursuivi permettant de maintenir la qualité du patrimoine et de réduire nos consommations d'énergie.

En termes de logistique et grâce à la sensibilisation de l'ensemble des agents, les efforts de maîtrise de nos dépenses ont été maintenus en optimisant notamment nos conditions d'achats et notre flotte automobile.

Cet effort sera poursuivi (12,7 M€) avec le lancement de nombreux projets :

- début des travaux de rénovation du bâtiment Bénard,
- études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison départementale de la solidarité dans le quartier Saint Jean à BEAUVAIS,
- travaux d'extension du CRD à SAINT JUST EN CHAUSSEE,
- acquisition d'un terrain mieux localisé géographiquement pour le futur regroupement de l'UTD/CRD à PONT SAINTE MAXENCE et SAINT MAXIMIN.

Le programme de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie sera poursuivi afin de continuer à réduire les consommations conformément au Plan Climat Energie Territorial.

L'optimisation et la rationalisation de la flotte automobile seront effectuées avec une démarche de respect de l'environnement (développement des véhicules propres, système de géolocalisation des véhicules).

Comme depuis plusieurs années, nos dépenses liées à la logistique feront l'objet d'une recherche systématique d'optimisation en accord avec l'Agenda 21 du département. Il est prévu en particulier d'investir dans du matériel de réception afin de limiter les dépenses de locations lors des manifestations.

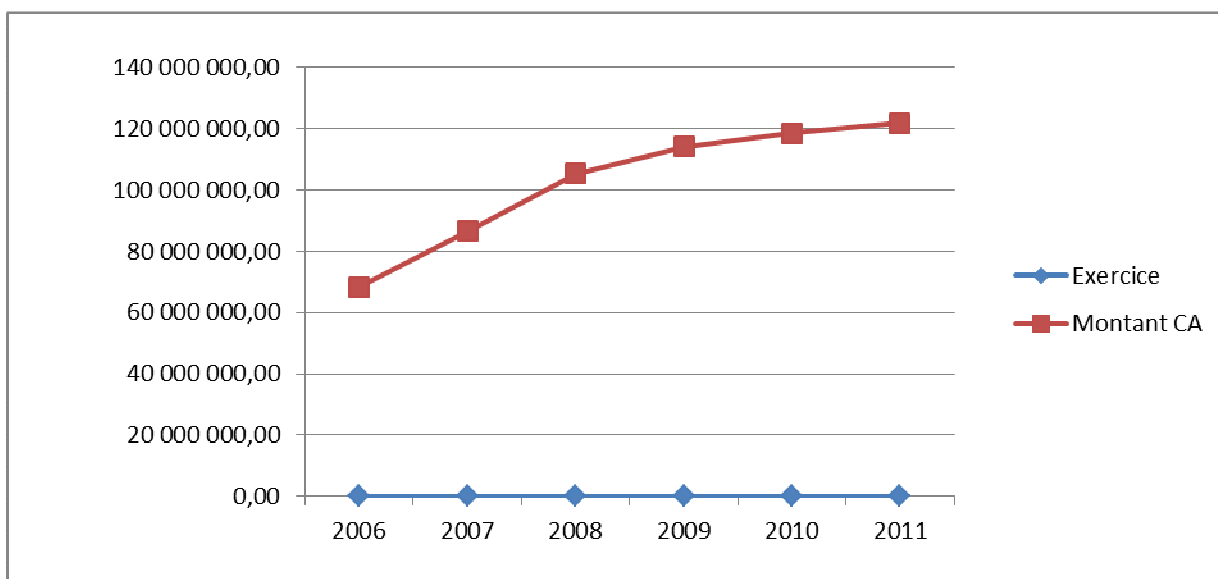
Au-delà de ces aspects bâtimentaires la création au sein du pôle Développement des Territoires et de l'Environnement, d'une direction adjointe de l'animation du territoire facilite la diffusion de l'information entre les services centraux et territoriaux, une meilleure connaissance du territoire, ainsi qu'une coordination des actions des maisons du Conseil Général, est de nature à favoriser le bien-être au travail en identifiant les besoins des territoires et diffusant le sens des politiques départementales.

1.5 – La masse salariale

Les dépenses de personnel effectives (Sources comptes administratifs), hors assistantes familiales de l'exercice 2006 à 2011

• Evolution maîtrisée de la masse salariale

Exercice	Montant CA	Evolution
2006	68 271 497,68	
2007	86 538 352,91	26.76 %
2008	105 290 561,93	21.67 %
2009	114 182 749,00	8.45 %
2010	118 589 388,08	3.86 %
2011	121 938 199,38	2.82 %



• Exécution du budget RH en 2012

En 2012, le budget du personnel –hors assistantes familiales- a été exécuté à hauteur de 98,47%. La hausse de la masse salariale par rapport au BP 2011 est principalement due aux :

- Hausse des contributions retraite CNRACL et IRCANTEC ;
- Augmentation du SMIC en juillet 2012 : Le Smic a été revalorisé de 2% en portant ainsi le montant horaire à 9,40 euros brut, soit 1425.67 euros mensuels pour 35 heures ;
- Réforme statutaire : Le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 poursuit la réforme statutaire de la catégorie B par la création d'un nouveau cadre d'emplois dans la filière administrative : celui des rédacteurs territoriaux. 220 agents ont ainsi été concernés.

La diminution des ressources des collectivités locales imposent une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement dont 17%, pour le Département de l'Oise, sont constituées des dépenses de personnel -hors assistants familiaux et groupes d'élus-. Il convient donc sur la base d'un budget stable en euros constants mais qui de fait se trouve en diminution, avec l'intégration du glissement vieillesse et technicité (GVT), de veiller à ce que les politiques des Ressources Humaines se réalisent de manière efficiente.

2 - L'Oise, un employeur handi-accueillant

Le département s'est depuis plusieurs années engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des agents reconnus en tant que travailleurs handicapés et a la volonté de devenir un employeur handi-accueillant.

Plusieurs actions facilitant les conditions de vie, tant professionnelles que personnelles, ont été mises en place pour ces agents : aménagement ou adaptation des postes de travail, rémunération pendant le temps de formation dans le cadre d'un reclassement dans le cadre d'un reclassement professionnel, recrutement sur le fondement de l'article 38, CESU.

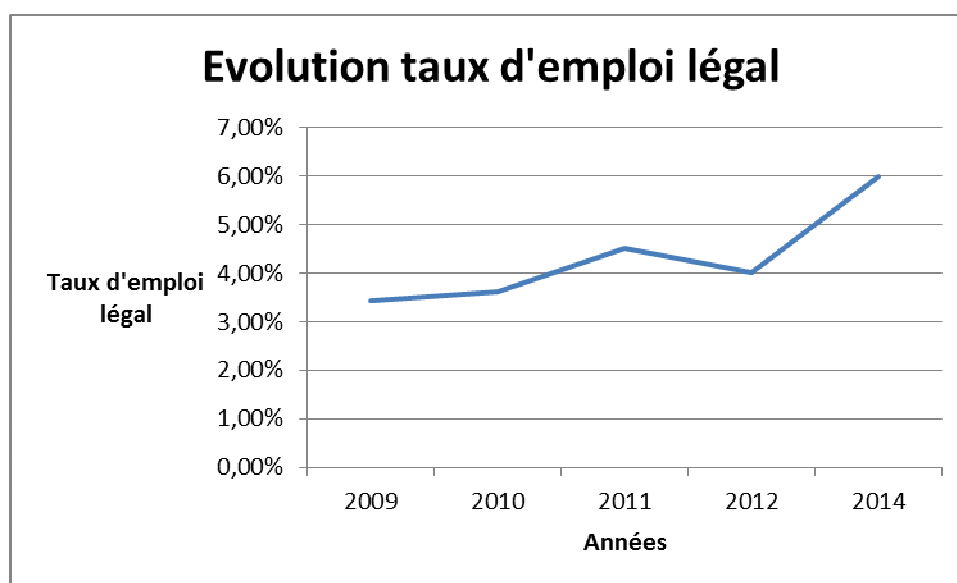
A ce titre, un partenariat a été mené avec le FIFPHP et l'ESAT PASSAGE PRO dans une perspective d'intégrer les personnes handicapées dans la vie professionnelle.

Par ailleurs, le département organise des forums pour rencontrer directement des personnes handicapées à la recherche d'un emploi.

2.1 – Le conventionnement avec le FIFPHP

Le conventionnement établi en novembre 2009 par le Conseil général de l'Oise avec le Fonds d'Insertion en faveur des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIFPHP) fixait les objectifs suivants :

- Recruter davantage de personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés ;
- Maintenir les agents dans l'emploi à travers l'adaptation du poste, le reclassement, la formation, l'amélioration des conditions de travail ;
- Accompagner les agents et les différents services.



Au 1^{er} janvier 2012, le taux d'emploi légal d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élevait à 4,01% contre 3,42% au 1^{er} janvier 2009.

L'organisation mise en place pour la réalisation du plan d'actions prévu dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP ainsi que les actions développées en intra et en partenariat avec la MDPH et ESAT PASSAGE PRO sont présentées ci-après.

- **Descriptif de l'organisation mise en place**

- **Pilotage de la démarche**

La mise en œuvre du plan d'actions formalisé dans le cadre du conventionnement a été confiée à un référent « handicap » : l'assistante de service social du personnel.

L'ensemble des services du Pôle ressources humaines est acteur de la mise en œuvre du plan pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et dispose, à cet effet, d'un référent en la matière.

Les services du Conseil général de l'Oise sont regroupés par Pôle de compétences. Dans la perspective de favoriser l'identification des situations nécessitant un aménagement de poste, une formation ou une nouvelle affectation, un correspondant handicap a été désigné dans chacun des pôles.

- **Recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

Un recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a été réalisé en 2010 et 2011 par le biais d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des agents.

Au préalable, des colloques « handicap » à l'attention du personnel d'encadrement ont été organisés. Au total, 20 sessions ont permis de sensibiliser 154 cadres sur un effectif de 260 soit 60 %.

Le recensement et la constitution de dossiers de demandes de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé se font principalement par le biais de l'assistante de service social du personnel. Les médecins et les conseillers en prévention peuvent également être contributeurs.

- **Gestion des situations nécessitant une adaptation de poste ou un reclassement professionnel**

En 2009, le Pôle ressources humaines disposait d'une instance pour la prise en charge de ces situations : la Commission de Repositionnement Professionnel (COREP). Placée sous l'autorité du Directeur des ressources humaines, regroupant un référent de chaque service du Pôle, elle étudiait les situations individuelles d'agents en difficultés sur leur poste de travail et recherchait une solution adaptée.

L'organisation de cette instance a été revue car de plus en plus de situations relevant de la mobilité ou de difficultés au sein des services étaient présentées à cette occasion.

Dorénavant, les situations sont étudiées toutes les 2 semaines par une équipe réunissant des référents des services mobilité et orientation professionnelle, prévention action sociale santé et gestion des personnels. La plupart des situations sont identifiées par le service prévention action sociale santé suite à des visites médicales, des entretiens avec les assistantes de service social ou encore à des visites de postes.

Ainsi, chaque service du Pôle ressources humaines intervient dans la gestion des situations en fonction de son domaine d'expertise.

- **Actions réalisées dans le plan d'actions**

- **Adaptations de postes de travail et aménagement des locaux pour l'accessibilité aux travailleurs handicapés**

Au total, 20 postes de travail ont été aménagés.

- Aides versées afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés (transport, auxiliaire de vie, prothèses, aides sociales, ...)

Remise de chèques emplois service universels (CESU) d'un montant de 200 euros aux agents reconnus bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

102 chèques commandés en janvier 2011 et 114 chèques commandés en juillet 2012.

Le retour d'expérience fait apparaître un taux d'utilisation de 40%. Or, peu de chèques CESU non utilisés sont retournés au service distributeur. Un questionnaire va être transmis aux agents pour sonder sur les motifs d'utilisation, les attentes et rappeler la nécessité de les retourner en cas de non utilisation.

Par conséquent, l'action n'atteint pour l'instant que partiellement ses objectifs et un accompagnement des bénéficiaires apparaît nécessaire.

- Améliorer les conditions de vie des agents RQTH

Au total, 14 agents ont bénéficié de la prise en charge du solde de leur facture pour l'achat de prothèses auditives.

Par ailleurs, l'URAPEDA a été sollicitée une fois, une fois en 2012 dans le cadre d'un accompagnement lors d'une formation professionnelle d'un agent. Un recensement est en cours afin d'identifier d'autres éventuels besoins en ce domaine.

- Actions de formation et d'information en faveur :

- Des agents handicapés en vue de favoriser le maintien dans l'emploi, l'adaptation de poste et formation spécifique :

3 agents ont bénéficié d'une formation d'initiation à la bureautique assurée par le CEFIRH en octobre 2012.

- Des personnels susceptibles d'être en relation avec les travailleurs handicapés :

Un seul besoin en formation s'est présenté pour préparer une équipe à l'accueil d'un agent reconnu en qualité de travailleur handicapé. Une session de formation a donc été organisée depuis 2009 pour laquelle le Centre Régional pour l'Enfance, l'Adolescence et les adultes inadaptés (CREAI) de Picardie a été sollicité.

2.2 – Le recrutement des travailleurs handicapés

13 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été recrutés entre 2009 et 2012 dont 4 agents sur un contrat relevant de l'article 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

2.3 – Le partenariat avec les acteurs du handicap

• La MDPH

Le Conseil général de l'Oise a travaillé en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Oise dans le cadre de l'animation des colloques handicap.

• Le SAMETH

La collectivité a également fait appel au Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) de l'Oise pour deux aménagements de postes et au Centre Régional pour l'Enfance, l'Adolescence et les adultes inadaptés (CREAI) de Picardie pour une formation des agents d'un site à l'intégration d'un agent reconnu travailleur handicapé.

• ESAT PASSAGE PRO

La loi du 11 février 2005 permet l'immersion professionnelle d'usagers des ESAT par voie de mise à disposition.

Une convention de mise à disposition individuelle a été signée en décembre 2012 pour permettre à une personne handicapée, une immersion dans un environnement professionnel. Cette insertion est fortement accompagnée dans la mesure où le système de prise en charge existant à l'intérieur de l'ESAT, devient dans ce cas ambulatoire (accompagnement dans l'emploi). Par ailleurs, l'insertion est bien aménagée dans la mesure où les usagers de l'ESAT ne peuvent dépasser une limite hebdomadaire de travail de 30 heures.

Fixée initialement pour un mois, mais face aux besoins de la collectivité et à la réussite de cette immersion, la prestation de cette personne a été renouvelée pour une durée de 4 mois.

2.4 - Les actions directes du Conseil général en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Dans le cadre de la semaine nationale de l'emploi pour les personnes handicapées, le Conseil général a organisé, le 16 novembre 2012, un forum d'échanges et d'entretiens avec les demandeurs d'emplois en situation de handicap.

Cette journée a connu un franc succès, puisque le Pôle RH a accueilli un peu plus de 100 personnes. A ce jour, 3 d'entre elles ont été recrutées.

Le Conseil général de l'Oise réaffirme son engagement en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi dans le cadre de son schéma directeur ressources humaines selon les objectifs suivants :

Les projets importants pour 2013

- Devenir une collectivité « handi-accueillante » ;
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du handicap ;
- Associer la ligne managériale à l'accueil et l'intégration des personnes handicapées ;
- Améliorer les dispositifs de retour à l'emploi.

SOMMAIRE

I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER TOUJOURS COMPLEXE2

A – UN CONTEXTE NATIONAL QUI POURSUIT LES TENDANCES AMORCEES EN 20072

1 – Une situation économique qui reste morose..... 2

2 – En dépit de finances publiques locales saines, la situation Nationale impose une contribution des collectivités au redressement..... 3

3 – L'entrée en vigueur effective du nouveau dispositif fiscal acte en 2009 a fait perdre les leviers fiscaux aux collectivités 5

B – LA SITUATION FINANCIERE DES DEPARTEMENTS RESTE SAINES MAIS SENSIBLE A LA COMPETENCE ECONOMIQUE 7

1 – Une fiscalité départementale sensible à la conjoncture économique et notamment au marché immobilier..... 7

2 – Les dotations de l'Etat stabilisées et un renfort de la péréquation territoriale..... 8

3 –
Des dépenses sociales prépondérantes dont le volume ne cesse d'augmenter et dont le financement à long terme demeure problématique..... 8

II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITÉS POUR REpondre AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS11

A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL..... 11

1 – En direction de l'enfance et des familles..... 12

2 – L'action sociale et de l'insertion..... 16

2.1 – Gérer en responsabilité les dépenses obligatoires..... 16

2.2 – Mener une politique sociale encore plus performante et équitable au service des Isariens les plus fragiles..... 16

2.3 – Favoriser l'employabilité des publics en insertion et l'accès au plus grand nombre à l'emploi durable 17

2.4 – Economie solidaire 18

3 – L'Autonomie des personnes 19

3.1 – La vie à domicile 20

3.2 – La vie en établissements et en accueil familial.....	21
4 – La Maison Départementale des personnes Handicapées	23
5 – Une politique départementale du logement à valoriser	25
B – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL	28
1 – Répondre aux besoins de mobilité croissante des Isariens	28
1.1 – Les infrastructures routières structurantes	28
1.2 – Des circulations douces et la Trans’Oise	29
1.3 – Les transports collectifs.....	31
2 – Soutenir le développement durable des territoires	32
2.1.....	–
Favoriser les projets communaux et intercommunaux.....	32
2.2 – Haut débit, un département exemplaire	34
3 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes	35
3.1 – Le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS).....	35
3.2 – Les secours aux plus vulnérables	35
3.3 – Les casernes de gendarmeries	36
C – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL	37
1 – Pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources	37
1.1 – La préservation et le maintien des milieux naturels.....	37
1.2 – La protection de la ressource en eau	37
1.3 – La réduction des déchets et leur valorisation.....	38
1.4 – Développer les autres actions en faveur de l’environnement.....	38
2 – Garantir le cadre de vie des Isariens	39
2.1 – Soutien à l’activité économique.....	39
2.2 – Le soutien du développement touristique.....	40
D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D’AVENIRS	42
1 – La jeunesse, public privilégié du Conseil général.....	42
1.1 – Le collège du numérique en réalité	42
1.2 – La réussite éducative des jeunes Isariens	42
1.3 – Des moyens budgétaires équitables pour le fonctionnement des établissements et des conditions de travail et une qualité de vie au cœur des préoccupations du département.....	43

1.4 – Le département, premier restaurateur de l’Oise	43
1.5 – L’éducation et la politique sportive des jeunes	44
2 – Garantir l’accès à tous à la culture	45
2.1 – Le Musée départemental	45
2.2 – La Médiathèque départementale.....	45
2.3 – Le Parc Jean-Jacques ROUSSEAU.....	46
2.4 – Les Archives départementales	46
2.5 – Les autres dispositifs favorisant l’action culturelle	47
3 – Le dynamisme associatif du département, une réalité.....	48
E – LES RESSOURCES HUMAINES, LEVIER ESSENTIEL DE MISE EN OUVRE DE NOS SERVICES AUX PUBLICS	50
1 – Le pôle ressources humaines, garant de la qualité du service public local	50
1.1 – Les effectifs départementaux	50
1.2 – La formation	52
1.3 – La reconnaissance professionnelle	53
1.4 – La santé et la sécurité au travail.....	54
1.5 – La masse salariale	56
2 – L’Oise, un employeur handi-accueillant.....	57
2.1 – Le conventionnement avec le FIPHFP	57
2.2 – Le recrutement de travailleurs handicapés.....	59
2.3 – Le partenariat avec les acteurs du handicap.....	59
2.4 – Les actions directes du Conseil général en faveur de l’emploi des personnes handicapées.....	60